



**Protection sociale et économie informelle en Tunisie
Défis de la transition vers l'économie formelle :
protection sociale et économie**

Nidhal Ben Cheikh, Jacques Charmes

► **To cite this version:**

Nidhal Ben Cheikh, Jacques Charmes. Protection sociale et économie informelle en Tunisie Défis de la transition vers l'économie formelle : protection sociale et économie. 2016. ird-03640789

HAL Id: ird-03640789

<https://ird.hal.science/ird-03640789>

Submitted on 13 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Protection sociale et économie informelle en **Tunisie**

Défis de la transition vers l'économie formelle



Protection sociale et économie informelle en Tunisie

Défis de la transition vers l'économie formelle

Mai 2016



Ce document a été préparé par Jacques Charmes (Économiste, Directeur de Recherche Émérite à l'IRD (France) et Consultant pour la BAD et le CRES) et Nidhal Ben cheikh (Économiste, Directeur de recherche au CRES), sous la supervision de Kaouther Abderrahim (Macroéconomiste supérieur, ORNA) et Vincent Castel (Économiste pays en chef, ORNA). L'orientation générale a été reçue de Jacob Kolster (Directeur, ORNA).

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	7
LISTE DES ACRONYMES	8
AVERTISSEMENT	9
RÉSUMÉ EXECUTIF	10
1. INTRODUCTION	17
2. MODES DE DÉPLOIEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE : GENÈSE, INSTITUTIONS ET ÉVOLUTION	22
2.1 Introduction	22
2.2 Genèse et naissance de la protection sociale en Tunisie	23
2.3 Les programmes assistantiels de lutte contre la pauvreté et l'exclusion	31
3. ANALYSE EXPLORATOIRE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN TUNISIE : CONCEPTS ET MESURES	34
3.1 Introduction	34
3.2 Tendances et structures de l'emploi dans l'économie informelle en Tunisie : 1975-2014	34
3.3 Contribution du secteur informel au PIB	38
3.4 La connaissance de l'économie informelle à partir des données du répertoire national des entreprises et pour les années d'enquêtes sur les micro-entreprises	42
3.5 Conclusion	51
4. L'EMPLOI INFORMEL EN TUNISIE SUR LA PÉRIODE 2005-2015	54
4.1 Introduction	54
4.2 Approche méthodologique d'estimation de l'emploi informel	55
4.3 DYNAMIQUE DE L'EMPLOI INFORMEL AU COURS DE LA PÉRIODE 2005-2015	56
5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	73
ANNEXE 1 : ÉCONOMIE INFORMELLE, SECTEUR INFORMEL, EMPLOI INFORMEL, ÉCONOMIE ILLÉGALE : DE QUOI PARLE-T-ON ?	76
ANNEXE 2 : UNE ESTIMATION DE L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN 2013	83
ANNEXE 3 : ESTIMATIONS DE L'EMPLOI INFORMEL DANS LE SECTEUR PRIVÉ AU COURS DE LA PÉRIODE 2005-2015	84
ANNEXE 4 : ESTIMATIONS DES TAUX DE COUVERTURE SOCIALE EFFECTIVE SUR LA PÉRIODE 2005-2015	86
RÉFÉRENCES	88

Liste des tableaux

Tableau 1	Emploi dans l'économie informelle en proportion de l'emploi non agricole par période quinquennale, par pays et par région
Tableau 2	Quelques caractéristiques de l'emploi dans l'économie informelle en Tunisie en 2004
Tableau 3	Contribution du secteur informel au PIB dans les pays d'Afrique du Nord
Tableau 4	Taille de l'économie souterraine (« shadow economy ») dans les 4 pays d'Afrique du Nord, 1999-2006
Tableau 5	Part des diverses catégories de micro-entreprises dans la valeur ajoutée brute (1997, 2002, 2007, 2012)
Tableau 6	Grandes composantes de l'emploi en Tunisie, 1997, 2002, 2007, 2012
Tableau 7	Productivité apparente du travail dans les diverses catégories d'emploi, 1997, 2002, 2007, 2012
Tableau 8	Indicateurs de l'emploi informel
Tableau 9	Évolution de l'emploi total au sein de l'économie non agricole (2005-2013)
Tableau 10	Croissance moyenne des effectifs des affiliés de la CNSS par régime
Tableau 11	Évolution de l'emploi déclaré (public et privé) au sein de l'économie non agricole (2005-2015)
Tableau 12	Évolution de l'emploi informel au sein de l'économie (2005-2015)
Tableau 13	Évolution de l'emploi informel selon le genre (2005-2015)
Tableau 14	Évolution de l'emploi informel non-déclaré au sein du secteur privé (2005-2015)
Tableau 15	Évolution des taux de couverture sociale effective au cours de la période 2005-2015
Tableau 16	Estimation du manque à gagner de la CNSS en raison de la sous-couverture en 2014 selon divers scénarios de formalisation de l'emploi informel

Liste des graphiques

Graphique 1	Tendances de l'emploi dans l'économie informelle non agricole en Tunisie (1975-2013)
Graphique 2	Part des activités informelles dans la valeur ajoutée brute non agricole (1997-2012)
Graphique 3	Évolution des structures de l'emploi 1997-2012 en % de l'emploi total (agriculture et emploi non agricole) et de l'emploi non agricole
Graphique 4	Répartition des affiliés à la CNSS par régime entre 2005 et 2015
Graphique 5	Fréquences cumulées croissantes de l'emploi informel selon le genre et la structure par âge en 2014
Graphique 6	Structure par âge du taux d'emploi informel en 2014
Graphique 7	La pyramide d'âge de l'emploi informel en Tunisie (2014)
Graphique 8	Taux d'emploi informel au sein de l'économie non agricole (2005-2015)

Encadré 1	Organisation actuelle de la sécurité sociale en Tunisie
Encadré 2	Le secteur institutionnel des ménages dans les comptes nationaux tunisiens

Liste des acronymes

AMG I	Assurance Médicale Gratuite (type I)
AMG II	Assurance Médicale Gratuite (type II : tarif réduit)
ATMP	Accidents du Travail & Maladies Professionnelles
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNRPS	Caisse Nationale de Prévoyance et de Protection Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRES	Centre de Recherche et d'Etudes Sociales
DWH	Data Ware House (Base de données du CRES)
FMI	Fonds Monétaire International
INS	Institut National de la Statistique
MENA	Middle East North Africa
OIT	Organisation Internationale du Travail
PAS	Programme d'ajustement Structurel
PDR	Programme de Développement Rural
PNAFN	Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses
RIA	Régime des Indépendants Agricoles (CNSS)
RINA	Régime des Indépendants Non Agricoles (CNSS)
RSA	Régime des Salariés Agricoles (CNSS)
RSAA	Régime des Salariés Agricoles Amélioré (CNSS)
RSNA	Régime des Salariés Non Agricoles (CNSS)
RTFR	Régime des Travailleurs à Faibles Revenus (CNSS)
RTNS	Régime des Travailleurs Non Salariés (CNSS)
SMAG	Salaire Minimum Agricole Garanti
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SPS	Socle de Protection Sociale
UGTT	Union Générale des travailleurs Tunisiens

Avertissement

Ce rapport produit des chiffres et des taux concernant l'économie informelle qui peuvent varier selon les concepts utilisés et selon les méthodes utilisées pour y parvenir. Le lecteur est donc prié de bien faire la distinction entre :

- L'emploi dans le secteur informel qui recouvre les travailleurs indépendants et les micro-entreprises de moins de 6 salariés et ne tenant pas de comptabilité complète,
- L'emploi informel qui recouvre les emplois salariés et non salariés n'ayant pas cotisé à la sécurité sociale,
- L'emploi dans l'économie informelle qui est la somme de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel hors du secteur informel.

Ces indicateurs sont générés soit à partir des enquêtes sur les micro-entreprises de l'INS, soit à partir du répertoire des entreprises de l'INS, soit à partir de la base de données de la CNSS et le DWH du CRES.

Dans ce dernier cas, les estimations sont réalisées en utilisant les effectifs d'immatriculés qui ont payé leurs cotisations au moins une fois pour un trimestre durant l'année : de telles estimations supposent l'accès à la base des données individuelles de la CNSS.

Enfin les taux d'informalité peuvent être calculés sur la base de dénominateurs différents :

- L'emploi total,
- L'emploi non agricole,
- L'emploi privé total,
- L'emploi privé non agricole.

L'attention du lecteur est donc attirée sur la diversité des estimations qui en résultent et sur le contenu des indicateurs ainsi générés.

Résumé exécutif

Le système tunisien de protection sociale est généralement considéré comme un des plus avancés des pays à revenu intermédiaire, et en particulier de la région Moyen Orient-Afrique du Nord. Au fil des années sa composante assurantielle contributive (sécurité sociale) s'est efforcée de couvrir toutes les catégories socio-professionnelles depuis les salariés (agricoles et précaires) jusqu'aux travailleurs à compte propre (indépendants) de l'artisanat et des petits métiers, ainsi que le plus grand nombre des risques (de la maladie aux pensions de retraite). Parallèlement sa composante assistantielle non contributive permettait aux populations non encore couvertes par la sécurité sociale de bénéficier de soins de santé gratuits ou à tarif réduit et de transferts monétaires (programme national des familles nécessiteuses).

Cependant, tel qu'il est, le système semble avoir atteint certaines limites. En effet, les autorités tunisiennes considèrent qu'il est arrivé à un point de déséquilibre, sinon de rupture, qui nécessite de prendre des décisions en vue de le réformer. Alors que l'emploi des jeunes demeure une question lancinante, que le taux de chômage des jeunes, en particulier diplômés, a atteint des niveaux inégalés au Maghreb, et alors que les charges sociales n'atteignent pas des niveaux insupportables, employeurs et salariés semblent tendre vers un consensus pour maintenir les nouveaux entrants sur le marché du travail dans le système assistantiel plutôt que de les faire entrer dans le régime assurantiel.

C'est en ces termes – au moins en partie – que se pose aujourd'hui la problématique de l'économie informelle en Tunisie. La problématique de l'économie informelle et de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est étroitement liée à la question de la protection sociale et de son extension à l'ensemble des travailleurs. En effet, depuis 2003, année de l'adoption d'une définition internationale par la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, l'emploi informel se caractérise et se mesure par l'absence de cotisation à la sécurité sociale. De ce fait l'une des composantes de l'économie informelle – sinon sa principale composante – est directement liée à l'extension de la couverture du système de sécurité sociale. Ainsi s'explique que le présent rapport focalise son analyse sur la protection sociale d'une part, et sur l'économie informelle d'autre part.

GENESE DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE EN TUNISIE ET QUESTIONS ACTUELLES

La section 2 du rapport retrace la genèse du système actuel de protection sociale en Tunisie. Elle rappelle que ce système s'est constitué à partir de la fonction publique, puis du secteur public avant de s'étendre au secteur privé et aux diverses catégories socio-professionnelles, ainsi qu'aux divers domaines d'assurances, sans toutefois aller jusqu'à couvrir la perte d'emploi. Les diverses lois relatives à la sécurité sociale se sont efforcées de couvrir progressivement les professions les plus précaires de l'agriculture, de l'artisanat et des petits métiers, et du travail domestique, sans parvenir néanmoins à intégrer les formes les plus précaires, mobiles, saisonnières ou caractérisées par la pluriactivité. Néanmoins, les populations les plus pauvres, sans travail ou inactives, du fait de l'âge, du handicap ou de la maladie, et donc aux facultés contributives réduites, ont pu bénéficier dès les années 1970, de programmes d'assistance sous la forme d'un accès gratuit aux services de santé et d'un revenu minimum en nature ou en espèces.

Le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) a vu tripler le nombre de ses bénéficiaires depuis sa création en 1987 pour atteindre 230.000 ménages en 2015. Quant au carnet de soins à tarif réduit, il bénéficie à plus de 600.000 personnes aujourd'hui.

Aujourd'hui, les limites du socle de protection sociale tunisien ont été mises en lumière par un récent rapport du CRES. Ce rapport a montré qu'un nombre important de travailleurs dotés de capacités contributives significatives s'orientent délibérément vers l'assistance sociale qui leur offre un accès aux soins gratuits ou à tarif réduit, au sein des structures publiques de santé, alors qu'ils devraient naturellement relever du système assurantiel.

Ce rapport tente de comprendre les raisons de la persistance des comportements informels adoptés par certaines catégories de travailleurs. Les prestations de santé qu'offrent les programmes de carnet de soins à tarif réduit ou le Programme d'aide aux familles nécessiteuses et son carnet de soins gratuits exercent dans une certaine mesure des effets désincitatifs sur les affiliations au sein des régimes des travailleurs non-salariés et des travailleurs à faibles revenus. Il apparaît également que l'âge des bénéficiaires de ces programmes a eu tendance à s'abaisser. De telles évaluations sont importantes afin de mieux connaître les principaux traits distinctifs des travailleurs informels notamment de ceux à fortes capacités contributives qui bénéficient de ces programmes, ou de ceux ayant déjà cotisé au sein des régimes des travailleurs non-salariés et des travailleurs à faibles revenus de la CNSS, ainsi que les déterminants de leurs comportements et les facteurs explicatifs sous-jacents aux transitions vers ou à partir de ces régimes.

LA MESURE INDIRECTE DE L'ECONOMIE INFORMELLE

Bien qu'ayant été l'un des premiers pays à avoir tenté de mesurer l'économie informelle à l'échelle macro-économique, la Tunisie ne dispose pas de données statistiques globales permettant de l'estimer de manière directe. C'est donc par voie indirecte qu'est mesurée l'économie informelle à partir des résultats des enquêtes annuelles (puis trimestrielles) sur l'emploi, des enquêtes quinquennales sur les micro-entreprises sans comptabilité et ses statistiques d'immatriculation à la sécurité sociale (section 3).

Il n'existe pas de définition officielle de l'emploi dans l'économie informelle en Tunisie. Toutefois, les définitions internationales données dans le présent rapport (annexe 1) fixent les limites de façon relativement claires. En effet, une composante microentreprise (secteur informel) rassemble d'une part les entreprises de moins de 6 salariés de statut de personne physique et ne tenant pas de comptabilité complète, enregistrées ou non, d'autre part une composante de l'ensemble des emplois non immatriculés à la sécurité sociale (hors du secteur informel des micro-entreprises) dans le secteur formel ou dans les ménages (travailleurs domestiques).

Entre 1975 et 2013, l'emploi dans l'économie informelle est passé de 38,4 % de l'emploi non agricole à 40,2 %. Sur la même période, des maximums ont été enregistrés en 1997 avec un taux s'élevant à 47,1 % et des minimums à 35 % en 1982 et en 2002. Depuis 2000, la Tunisie enregistre le taux le plus faible des pays d'Afrique du Nord, une région qui se caractérise par le plus faible taux de cet indicateur au niveau mondial (si l'on excepte les économies en transition) et sa tendance à la décroissance. La récente tendance à la hausse observée en Tunisie pourrait remettre en question la position favorable du pays au regard de cet indicateur.

Le présent rapport montre que le taux d'emploi informel en Tunisie a évolué en sens inverse du taux de chômage. Ainsi lorsqu'en 2011 et 2012 le taux de chômage a explosé, le taux d'emploi dans l'économie informelle a eu tendance à diminuer, ce qui a résulté des politiques de titularisation des agents précaires et de création d'emploi pour les jeunes demandeurs d'emploi dans le secteur public.

Au total, les activités informelles qui représentaient 28,3 % du PIB non agricole en 1997, n'en représentaient plus que 25,2 % en 2002 et seulement 20,3 % en 2007, pour remonter à 23,8 % en 2012. La part des micro-entreprises dans l'ensemble des activités informelles a considérablement diminué au cours de la décennie 1997-2007, amorçant une remontée en 2012. La contribution au PIB non agricole du secteur informel des micro-entreprises sans comptabilité a augmenté passant de 8,4 % à 12,2 % entre 2007 et 2012. Alors que la contribution

au PIB non agricole des autres activités informelles aurait enregistré une légère baisse pendant la même période passant de 11,9 % à 11,6 %. Par ailleurs, l'emploi dans les micro-entreprises sans comptabilité a fortement augmenté entre 2007 et 2012 (de 19,7 % à 24,4 % de l'emploi non agricole), alors que les autres emplois informels ont régressaient de 17 % à 9,5 %.

La productivité apparente du travail dans les micro-entreprises du secteur informel est nettement inférieure à celle des autres activités informelles. En 2012, la productivité apparente des micro-entreprises sans comptabilité était 2 fois moindre que celle du secteur formel, alors que celle des autres activités informelles était 2,4 fois supérieure. Cette dernière estimation peut être assimilée à une évaluation de l'économie souterraine combinant sous-déclaration des salaires et profits tirés de l'économie de contrebande. Cependant, de telles estimations posent plus de questions qu'elles n'en résolvent. Elles pointent la nécessité d'une collecte plus systématique de données à partir d'enquêtes directes.

L'ANALYSE DE L'EMPLOI INFORMEL A PARTIR DES STATISTIQUES DE SECURITE SOCIALE

La section 4 porte sur l'analyse de l'emploi informel tel que l'on peut le mesurer à partir des statistiques d'immatriculation à la sécurité sociale, ou plus précisément des statistiques des immatriculés à jour de leurs cotisations (c'est-à-dire ayant cotisé au moins un trimestre au cours des douze derniers mois). Les comparaisons des données sur les statistiques de cotisants de la CNSS et la CNRPS avec celles de l'enquête sur l'emploi permettent de suivre l'évolution de l'emploi déclaré et par conséquent de l'emploi informel.

En Tunisie, une telle analyse s'est révélée nécessaire du fait que l'approfondissement du système de sécurité sociale par son extension horizontale et verticale s'est traduit par des déséquilibres financiers qui ne pourraient être qu'aggravés par un élargissement de l'emploi informel. Dès lors la problématique de l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales et de la formalisation des travailleurs informels s'est posée avec une certaine acuité, de sorte qu'on peut dire que la Tunisie a été en avance sur les réflexions concernant la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle qui, comme on le sait, ont été débattues par la 104^{ème} Conférence Internationale du Travail en juin 2015, débouchant sur la recommandation 204, adoptée à la quasi-unanimité des Etats parties.

L'emploi informel qui représentait 29,4 % de l'emploi non agricole en 2005, et était tombé à 24,5 % en 2010 et 20,9 % en 2011, a réamorcé une hausse depuis lors, passant à 23 % en 2012 et 29,3 % en 2015. Ils étaient plus de 848.000 travailleurs à ne pas être

immatriculés à la sécurité sociale cette année-là (à peu près autant de non-salariés que de salariés), le point bas de 2011 s'expliquant par les mesures prises au lendemain de la révolution pour satisfaire les revendications de la population (titularisation dans le secteur public, régularisation des travailleurs des chantiers régionaux).

L'emploi informel est un phénomène qui se concentre particulièrement en Tunisie au sein des populations jeunes occupées sur le marché du travail. Il se trouve que 60 % des hommes et 83 % des femmes occupant un emploi informel en 2014 sont âgés de moins de 40 ans.

L'analyse de taux d'informalité selon la structure par âge de la population révèle que le phénomène d'informalité serait manifestement exacerbé auprès des populations jeunes qui viennent d'intégrer le marché de travail. Les taux culminent à des niveaux élevés pour les tranches d'âges 15-19 et 20-24, soient respectivement 84 % et 42 %. Ce qui pourrait indiquer que les populations jeunes sont plus enclines à accepter des emplois précaires, peu décents et qui n'offrent pas de sécurité sociale.

Trois scénarios sont élaborés pour l'année 2014 afin d'estimer la levée de fonds où les gisements de ressources pour les caisses de sécurité sociale par une baisse de l'emploi informel. Le premier sur la base d'une hypothèse de formalisation complète des travailleurs informels, le second sous l'hypothèse d'une formalisation de la moitié d'entre eux et le troisième pour 30 % d'entre eux. Le manque à gagner de la CNSS est calculé en appliquant les taux de cotisation par catégorie (salariés/non-salariés) à une base de rémunération égale au SMIG (330 DT) d'une part, et à une base de rémunération égale au salaire moyen déclaré à la CNSS (750 DT). Les résultats sont comparés aux recettes de la CNSS en 2014 (soit 2240 millions de DT). Selon les différents scénarios, le potentiel de levée de fonds supplémentaires s'établit entre les fourchettes de 19-43 %, soit 422 et 960 millions de DT pour le scénario 1, de 10-21 % soit 211 et 480 millions de DT pour le scénario 2 et 6-13 % soit 126 et 282 millions de DT pour le scénario 3.

Il s'agit incontestablement d'une preuve de taille quant à l'existence d'un réservoir substantiel dans lequel la CNSS est appelée à puiser en vue de mobiliser des recettes annuelles supplémentaires de cotisations sociales. Cette démarche couplée à d'autres mesures visant la révision des paramètres de liquidation des pensions, est susceptible à moyen terme de lisser les taux de cotisation d'équilibre et d'atténuer sensiblement les pressions lancinantes pesant sur les équilibres financiers de la CNSS.

Certes de tels objectifs, même le plus réaliste, ne peuvent être atteints sans la conviction de la part des cotisants qu'il y va de leur intérêt d'opérer la transition vers l'économie formelle. Cela passe par une prise de conscience citoyenne à propos de la justice fiscale, un objectif que se sont fixé les partenaires sociaux. Une meilleure prise en charge des nécessiteux passe par une meilleure prise en charge des coûts par ceux dont les facultés contributives le permettent.

Il serait par ailleurs utile que le système statistique tunisien se dote des moyens de mesurer plus directement l'emploi dans l'économie informelle, d'une part en introduisant la collecte des critères appropriés dans l'enquête trimestrielle sur l'emploi, d'autre part en réalisant une enquête spécifique sur l'économie informelle lui permettant d'appréhender l'ensemble de ses composantes.

1. Introduction

La progression de la fracture sociale combinée à une montée du taux de chômage parmi les jeunes au cours de la dernière décennie ont constitué les causes profondes de l'enclenchement de la révolution en 2011. De toute évidence, ces deux facteurs ont été déterminants, parmi d'autres certes, dans l'amplification des mouvements de protestation sociale et politique et la tournure historique prise par les événements.

Depuis l'adoption du PAS en 1986, la Tunisie a enregistré une croissance annuelle du PIB estimée à 4,5%, sans pour autant réussir à enclencher un processus vertueux de croissance équitable et inclusive. Au regard des politiques de répartition et des objectifs d'équité et de justice sociale, le constat mitigé est probant. En effet, les politiques macroéconomiques poursuivies n'avaient pas suffisamment permis de lutter contre les inégalités économiques qui se sont accentuées entre les régions, ni de hisser la croissance à un palier plus élevé à fort contenu en emplois qualifiés. Les limites du modèle de développement se sont ainsi reflétées à travers les contraintes structurelles de l'économie vis-à-vis de la création d'emplois et de la mise en place de politiques de gestion efficiente des effectifs surnuméraires. Le taux de chômage qui se situe actuellement (2015) à hauteur de plus de 15 % de la population

active, pourrait rester encore à des niveaux élevés.

Malgré une baisse de la pauvreté au cours de la dernière décennie, les inégalités entre les régions se sont accrues renforçant la polarisation au sein de la société. Les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages (INS) de 2010 révèlent que 15,5 % de la population tunisienne vit en dessous de la ligne de pauvreté, contre 32,4 % en 2000. Ces résultats ont aussi révélé une réduction des inégalités avec un indice de Gini passant de 0,37 en 2000 à 0,35 en 2010. Toutefois, la Tunisie reste confrontée à des défis sociaux majeurs notamment d'importantes disparités régionales.

Ainsi, il convient d'examiner en profondeur le rôle joué par les transferts sociaux au cours des décennies écoulées en matière de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités régionales. Fondamentalement, les transferts sociaux et la fiscalité directe ont pour objectifs de corriger certaines inégalités dans la répartition primaire des revenus et d'en niveler les différences. Selon les données de comptabilité nationale de l'année 2014, le montant total des transferts sociaux y compris les transferts en nature s'est élevé à 14600 millions de dinars, soit 18 % du PIB. Il est ainsi important d'évaluer les effets des transferts sociaux et des impôts directs sur la distribution

du revenu disponible notamment pour les ménages en bas de l'échelle des revenus. En effet, la légitimation des filets de protection sociale se trouve accomplie dans l'amélioration des niveaux de vie des populations démunies et vulnérables. Elle se trouve également satisfaite dans la diffusion la plus profonde des prestations offertes aux populations ne bénéficiant d'aucune couverture, corollaire d'un recul de la taille de l'économie informelle.

La protection sociale en Tunisie est historiquement bien ancrée et assise sur une conception alliant de façon concomitante une logique d'assurance et une logique d'assistance et de solidarité nationale.

La Tunisie est en effet l'un des pays où les préoccupations de généralisation de la protection sociale émergent très tôt, avec notamment l'extension du système aux travailleurs indépendants.

Toutefois, aussi bien les régimes assurantiels contributifs existants que les dispositifs d'assistance¹ font face à des défis dont certains d'ordre structurel seraient susceptibles de compromettre à terme leur viabilité financière². À cet effet, il serait utile d'établir un diagnostic global des modes d'organisation, de fonctionnement, de structuration et de déploiement des filets de protection sociale à dessein de mettre en

relief les limites actuelles de la redistribution verticale (solidarité en faveur des bas revenus et des populations vulnérables) et de la redistribution horizontale (transferts sous condition de revenus). Les résultats de ce diagnostic permettront ainsi d'identifier les principaux défis à relever et les interstices à combler pour assurer une meilleure couverture pour les populations pauvres et vulnérables.

De plus, il conviendrait d'analyser l'équilibre entre les recettes et les dépenses des principales structures d'assistance sociale.

En effet, ces structures sont marquées par des déficits de moins en moins maîtrisables, qui justifient que la question du financement durable du système de protection sociale soit posée clairement. La tendance à l'alourdissement des prélèvements sociaux et fiscaux pesant sur le revenu des ménages et le souci de préservation de la compétitivité des entreprises sont deux facteurs d'importance qui imposent de faire recours à d'autres ressources assises sur une assiette plus large dans la perspective d'une extension verticale et horizontale des prestations sociales.

Ce diagnostic est essentiel pour le montage institutionnel d'un Socle de Protection Sociale (SPS) pour l'autonomisation des

¹ (PNAFN, PDR, AMG1, AMG2, AMAL...)

² Baisse du rapport démographique des régimes de retraite de la CNSS et de la CNRPS, couverture limitée à certaines catégories de la population active...

populations pauvres et vulnérables. Investir dans un Socle de Protection Sociale capable d'améliorer la capacité de résilience de l'économie nationale et libérer son potentiel productif, c'est soutenir la transition démocratique en Tunisie.

D'autre part, il convient de souligner aussi le rôle incontournable d'un plancher de protection sociale de base en matière de réduction des emplois informels. En effet, le secteur informel qui contribue à plus du tiers du total des emplois en Tunisie, confine les travailleurs dans des secteurs à faible productivité les privant ainsi d'accéder à des niveaux de compétences plus élevés. Ainsi, le SPS permettra aux employés pauvres et vulnérables de passer de l'économie informelle à l'économie formelle en transitant au delà d'activités de subsistance à faible rendement pour devenir des contribuables et cotisants. Dès lors, des pans entiers du secteur informel seront formalisés ce qui permettra de libérer le potentiel productif de l'économie nationale et de renflouer le budget de l'État et les caisses sociales à travers l'élargissement de l'assiette de l'impôt et des cotisations. L'intégration des populations vulnérables au marché de l'emploi structuré, les fera accéder à des niveaux plus élevés de sécurité sociale offrant une sécurité financière permettant aux individus de s'adapter aux évolutions économiques et technologiques par des mesures de formation et de reconversion.

Face à une croissance lente, un chômage élevé, un emploi informel en hausse et une situation sociale tendue, les pouvoirs publics gagneraient à enclencher un processus de réformes profondes du secteur de la protection sociale. Ces réformes devraient conférer l'efficacité requise aux prestations sociales offertes et assurer la préservation des équilibres financiers des régimes de retraites à long terme. Cette démarche pourrait s'inscrire dans le cadre d'une vision intégrée et globale fondée sur l'institution d'un SPS qui permettrait d'apporter des solutions qui soient efficaces, durables et pérennes aux problèmes susmentionnés. Un tel processus de réformes aurait aussi pour objectif de relever le défi commun de tous les systèmes de répartition qui consiste à concevoir des dispositifs conciliant à la fois l'incitation à l'activité et à l'emploi, la réduction de la pauvreté et la soutenabilité financière des caisses sociales (CNRPS, CNSS et CNAM). Dans ce contexte, la question de l'économie informelle devient centrale.

La Tunisie est l'un des rares pays dans le monde où l'on dispose, depuis le milieu des années 1970, d'estimations nationales de l'emploi dans l'économie informelle s'appuyant sur une pluralité de sources statistiques. La réalisation de recensements nationaux d'établissements en 1975 et en 1981 et d'une enquête nationale sur les activités économiques en 1982 mettant

l'accent sur le secteur informel conduit progressivement à la mise en place d'un répertoire national des entreprises dès le milieu des années 1990, rassemblant et harmonisant les données des répertoires statistiques, fiscaux et de la sécurité sociale. C'est aussi l'un des premiers pays à avoir organisé le suivi des micro-entreprises par voie d'une enquête quinquennale prenant pour base de sondage le répertoire national des entreprises, depuis 1997. L'expérience de la Tunisie a ainsi contribué à faciliter l'adoption des définitions internationales du secteur informel (1993) et de l'emploi informel (2003) et à forger les instruments de mesure de l'économie informelle, y compris dans la mesure du PIB, puisque dès les années 1970 et de façon plus exhaustive à partir des années 1980, le secteur informel était systématiquement pris en compte dans le PIB.

Paradoxalement, il n'y a pas eu depuis la fin des années 1980 d'enquêtes spécifiques sur le secteur informel, ni de tentatives de mesure à partir d'une batterie de questions dans les enquêtes emploi. Il aura fallu

attendre l'enquête du second trimestre de 2013 pour qu'une première série de questions appropriées soient introduites dans le questionnaire.

Ainsi, il est donc important d'examiner les diverses sources statistiques et administratives³ pour tenter de procéder à une actualisation des estimations de l'emploi dans l'économie informelle et de ses principales composantes⁴ pour la période récente. En fonction des données disponibles, l'analyse a pu être réalisée par genre, par branche d'activité et sur une base régionale. Ce diagnostic doit permettre d'identifier ainsi les diverses catégories de populations ne faisant pas l'objet d'une couverture sociale adéquate ou faisant l'objet d'une couverture partielle ou incomplète. Parallèlement, il sera important de procéder à une analyse des divers systèmes contributifs et non contributifs de protection sociale afin de mesurer leurs performances et d'identifier leurs points faibles susceptibles d'expliquer leur contournement par les assujettis.

³ En particulier le répertoire de la sécurité sociale

⁴ Travail indépendant, emploi dans les micro-entreprises répertoriées et dans les micro-entreprises non répertoriées, emploi informel dans les entreprises formelles.

Modes de déploiement de la protection sociale en Tunisie : Genèse, institutions et évolution

Nidhal Ben Cheikh
Directeur de recherche au CRES



2. Modes de déploiement de la protection sociale en Tunisie : Genèse, institutions et évolution

Nidhal Ben Cheikh
Directeur de recherche au CRES

2.1 Introduction

La Tunisie a toujours fait de la protection sociale⁵ l'un des piliers majeurs de sa politique de développement. La politique sociale mise en place par l'Etat, dès l'indépendance, a eu pour objectif une amélioration rapide et généralisée des indicateurs de performance des secteurs de l'éducation et de la santé, une distribution plus équitable des revenus et in fine l'émergence d'une classe moyenne. La protection sociale en Tunisie, dans sa définition large, s'est déployée sous forme de régimes assurantiels contributifs gérés par les caisses de sécurité sociale (CNRPS, CNSS et CNAM)⁶ et de programmes non-contributifs assistantiels visant la réduction de la pauvreté et l'atténuation des inégalités économiques.

Depuis les années 1950, l'approche universaliste de la protection sociale a guidé l'action des gouvernements tunisiens en faveur d'une société plus juste et plus inclusive. A ce titre, la Tunisie a longtemps été présentée comme étant l'un des rares pays de la région MENA à disposer d'un système de protection sociale performant assurant une couverture légale pour la grande majorité de la population active occupée, prenant en charge la plupart des risques mentionnés dans la convention 102 de l'OIT (1952) se rapportant aux normes minimales de sécurité sociale⁷. Ce constat s'appuyait sur les performances réalisées en matière d'extension horizontale de la couverture légale de la sécurité sociale en faveur d'une grande partie des catégories socioprofessionnelles. Les régimes de sécurité sociale qui ont été créés d'une

⁵ Les concepts de sécurité sociale et de protection sociale sont selon le BIT (ILO, 2011b) largement interchangeables. Selon la définition retenue dans ce rapport, la protection sociale (ILO, 2000) couvre l'ensemble des dispositifs de prestations, en espèces ou en nature, visant à garantir une protection contre, notamment:

- l'absence de revenu tiré du travail ou son insuffisance, imputable à l'un des facteurs suivants: maladie, invalidité, maternité, accident du travail et maladie professionnelle, chômage, vieillesse, décès d'un membre de la famille;
- le manque d'accès ou l'accès inabordable aux soins de santé;
- l'insuffisance du soutien familial, en particulier pour les enfants et les adultes à charge;
- la pauvreté et l'exclusion sociale en général.

Les régimes de protection sociale peuvent être contributifs (assurance sociale) ou non contributifs.

⁶ CNRPS : Caisse Nationale de Prévoyance et de Protection Sociale ; CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale ; CNAM : Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

⁷ La Convention n° 102 précise le niveau minimum des prestations de sécurité sociale et les conditions de leur attribution ainsi que les neuf branches principales dans lesquelles la protection est garantie: soins médicaux, indemnités de maladie, prestations de chômage, prestations de vieillesse, prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle, prestations familiales, prestations de maternité, prestations d'invalidité et prestations de survivant.

manière progressive en réponse à cette extension prenaient en considération aussi bien les capacités contributives des affiliés potentiels que les différentes formes d'emploi qu'ils occupaient.

Toutefois, les taux des populations effectivement couvertes par les régimes de sécurité sociale se sont toujours situés en dessous des taux de couverture théorique. Cette sous-couverture serait imputable à diverses raisons, parmi lesquelles on pourrait citer, l'inadaptation de la législation par rapport aux spécificités et contraintes inhérentes à certains emplois ainsi que les incitations perverses engendrées essentiellement par des dysfonctionnements au niveau du ciblage des principaux programmes non-contributifs d'assistance sociale, en l'occurrence le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) et le Programme de Soins à Tarifs Réduits (AMG2).

Les déficiences identifiées au niveau de la qualité de ciblage des programmes sociaux, seraient parmi les principales causes expliquant les comportements informels et le contournement de la sécurité sociale par de larges franges de la population occupée dotées de capacités contributives. À ce niveau, il convient d'indiquer que la protection sociale en Tunisie, dans sa définition extensive, se

déploie sous forme de régimes assurantiels contributifs gérés par les caisses de sécurité sociale en Tunisie (CNRPS, CNSS et CNAM) et de programmes non-contributifs assistantiels visant la réduction de la pauvreté et l'atténuation des inégalités économiques. (Voir encadré 1)

2.2 Genèse et naissance de la protection sociale en Tunisie

La sécurité sociale tunisienne est née en 1898 lors de la création d'une caisse de pensions pour les fonctionnaires, qui a été étendue après 1951, à tous les employés du secteur public lors de la création de la CNRPS. Toutefois, les premiers débuts effectifs de la sécurité sociale en Tunisie, en tant que moyen d'intervention et de régulation sociale, remontent selon Guelmani (1996)⁸ à l'avènement de l'État providence colonial dont l'émergence au milieu des années 1930 avait comme objectif de réduire la fracture devenue béante entre l'État colonial et la société colonisée. L'intervention sociale de l'État s'est orientée vers trois directions : « (i) la socialisation des coûts d'entretien des forces productives humaines, (ii) la codification étatique du travail salarié et (iii) la redistribution sociale coloniale au moyen de l'extension des équipements collectifs et sociaux » (Guelmani 1996 ; p. 78-79). Ce

⁸ Cette partie s'inspire du travail remarquable de reconstitution historique de l'évolution de la sécurité sociale de A. Guelmani (1996).

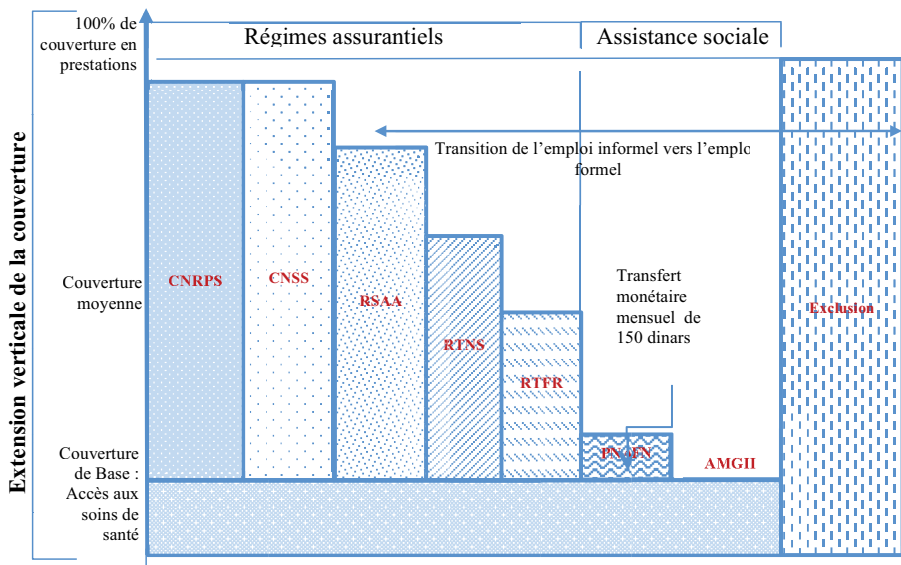
changement augure d'un changement du mode d'intervention de l'État providence colonial qui s'est transformé progressivement selon les termes de l'époque en « dispensateur de progrès tout en assurant l'intégration de l'élément indigène » (Destremau 2006).

La concrétisation de cette vision s'est traduite par la création d'un Ministère des Affaires Sociales en 1945, et d'un Ministère de la Santé Publique et d'un Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale en

1947. Il y a lieu d'indiquer aussi que ce nouvel élan a été marqué particulièrement par la promulgation en 1944 d'un système d'allocations familiales et de majoration pour salaire unique qui constituerait une des premières formes de socialisation des risques sociaux. Cette nouvelle prestation, considérée comme étant une des premières pierres angulaire de la sécurité sociale en Tunisie, avait comme mission principale la reproduction intergénérationnelle du salariat.

Encadré 1 : Organisation actuelle de la sécurité sociale en Tunisie

La sécurité sociale en Tunisie se déploie aujourd'hui sous forme de régimes assurantiels gérés par trois caisses : la Caisse Nationale de retraite et de Prévoyance Sociale (CNRPS) pour le secteur public et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour le secteur privé, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) en charge des prestations d'assurance maladie, maternité et des accidents de travail ; et de programmes assistantiels non contributifs (Aides aux familles nécessiteuses et accès aux soins).



Extension horizontale de la couverture sociale selon différentes catégories socio-professionnelles

	CNRPS	RSNA* - CNSS	RSAA*	RTNS*	RTFR*	PNAFN*	Cartes de soins à tarifs réduits	Populations totalement exclues
Soins de Santé	*	*	*	*	*	*	*	Non
Maternité, maladie et décès	*	*	*	*	Non	Non	Non	Non
Capital décès	*	*	Non	*	Non	Non	Non	Non
Retraite	*	*	*	*	*	Non	Non	Non
Prestations familiales	*	*	*	Non	Non	Non	Non	Non
ATMP*	*	*	*	Non	*	Non	Non	Non

Source : Ben Cheikh, N., 2014, Document interne CRES

*RSNA : Régime des salariés non agricoles ; RSAA : Régime des salariés agricoles amélioré ; RTNS : Régime des travailleurs non-salariés ; RTFR : Régime des travailleurs à faibles revenus ; PNAFN : Programme National d'Aide aux familles nécessiteuses ; ATMP : Accidents du travail et maladies professionnelles

2.2.1 Extension horizontale de la sécurité sociale à l'économie informelle (Voir encadré 1)

Depuis l'indépendance, l'ampleur de l'extension de la sécurité sociale vers les différentes catégories socioprofessionnelles a été considérable en comparaison avec les progrès réalisés dans les pays d'Afrique du Nord. En termes de couverture légale, la Tunisie a réussi à créer des régimes de sécurité pour la plupart des catégories socioprofessionnelles au niveau du marché de travail ; le taux de couverture légale de la population occupée se situe aujourd'hui aux alentours de 95 % de la population active occupée⁹.

Des efforts ont également été menés en vue d'étendre horizontalement la possibilité de bénéficier des prestations de sécurité sociale aux catégories travaillant dans l'informalité et non encore couvertes par une législation appropriée. Ces efforts ont constamment été accompagnés de mesures visant une meilleure prise en charge des risques liés à une perte ou une chute de revenus suite à l'occurrence d'un certain nombre d'éventualités (notamment la maladie la maternité, l'accident de travail, l'invalidité,

la vieillesse, le décès du soutien de famille et le chômage)¹⁰.

L'amélioration de la prise en charge de ces risques, en termes de niveau de couverture¹¹ et son étendue, ont été une préoccupation constante des autorités et des partenaires sociaux. Actuellement, les régimes légaux de sécurité sociale couvrent les secteurs agricole et non-agricole, les salariés ainsi que les patrons et indépendants, jusqu'aux catégories à faibles revenus et à capacités contributives limitées. L'extension de la couverture sociale en Tunisie a emprunté deux trajectoires distinctes pour les secteurs public et privé.

A. L'extension de la sécurité sociale dans le secteur public depuis l'indépendance : principaux acquis (Voir encadré 1)

L'existence d'infrastructures de sécurité sociale héritées de l'époque coloniale¹² a beaucoup facilité le processus d'extension horizontale de la couverture sociale auprès des nouvelles catégories pour les nouvelles autorités. En effet, la promulgation et l'entrée en application des dispositions de la loi du 15 février 1974, a permis d'étendre la couverture sociale aux

⁹ La convention 102 de l'OIT (1952) se rapporte aux normes minimum de sécurité sociale.

¹¹ Taux de remplacement.

¹² D'après le décret 12 avril 1951 couvrant initialement les fonctionnaires et le personnel ouvrier permanent, employé de l'État, des établissements publics et des communes. (Ladhari 1996).

agents temporaires de l'État, au personnel ouvrier temporaire de l'État, des collectivités locales, des établissements publics et des entreprises affiliées à la caisse de retraite du secteur public.

Les actions se sont succédé au fil des années ce qui a permis de couvrir la quasi-totalité des employés du secteur public. L'accord conclu en 2013 entre le gouvernement tunisien et l'UGTT se rapportant à la suppression de la sous-traitance dans le secteur public, l'intégration puis la titularisation de 30 000 travailleurs dans la fonction publique et les entreprises publiques (services de gardiennage et de nettoyage), a étendu la couverture sociale à ces employés dont la majorité était non déclarée à la sécurité sociale et travaillait de facto au sein de l'économie informelle. Cet accord, scellé et mis en œuvre, mit fin à une longue période de cohabitation, d'ailleurs non reconnue dans les discours officiels sous l'ancien régime, entre les emplois formels aux côtés d'emplois informels au sein du secteur public.

Aussi, les efforts des pouvoirs publics se sont focalisés sur l'amélioration du contenu des prestations en élargissant progressivement la prise en charge de la plupart des risques énoncés dans la convention 102 de l'OIT. En effet, la couverture sociale dans le secteur public a connu une extension verticale remarquable ayant porté sur les deux dimensions suivantes :

- ***La portée de la sécurité sociale dans le secteur public :*** Depuis l'indépendance, maintes réformes et mesures prises, ont permis de couvrir les affiliés de la CNRPS contre le plus grand nombre des éventualités telles que la forte chute ou l'absence de revenus dues à la maladie, la maternité, l'accident de travail et les maladies professionnelles, l'invalidité, la vieillesse et le décès du soutien de famille (*Voir Encadré 1*). Le risque de chômage pour cause de licenciement, serait peu pertinent pour les fonctionnaires de l'État et les employés des entreprises publiques puisqu'ils sont titulaires et n'ont pas de risque de perdre leur emploi.

- ***Le niveau de la couverture sociale :*** Cette dimension est généralement assimilée au niveau de générosité des différentes branches par rapport aux contributions initiales. Pour le cas de la retraite et du capital décès, les bénéfices reçus directement par les affiliés eux-mêmes ou par leurs ayants droit pour le cas du capital décès sont jugés plus généreux dans le secteur public. Cette inégalité serait due à différents paramètres présidant à la liquidation et au mode de calcul de la pension de retraite dont notamment la péréquation et le rendement des annuités. La création d'un nouveau régime d'assurance maladie en 2004, géré depuis 2007 par la CNAM, a permis d'améliorer sensiblement la prise en charge des coûts de soins en faveur des affiliés des caisses de sécurité sociale.

B. Les conquêtes de la sécurité sociale dans le secteur privé : une évolution remarquable

(Voir encadré 1)

Les véritables réalisations du gouvernement tunisien en matière d'extension horizontale de la sécurité sociale au secteur privé ont eu lieu durant les trois premières décennies après l'indépendance. À la différence du secteur public, les travailleurs tunisiens du secteur privé ne bénéficiaient durant l'époque coloniale que d'une réparation des préjudices relatifs aux accidents de travail par extension de la législation française datant de 1921 ainsi que d'un régime d'allocations familiales créé en vertu du décret du 8 juin 1944 et limité aux secteurs formels.

L'engagement de l'État à étendre la couverture sociale à l'emploi informel émane d'une détermination à créer des conditions favorables pour l'émergence du salariat et par ricochet d'une classe moyenne stable. Ce n'est que suite à l'adoption d'un modèle de développement basé sur une nouvelle stratégie de promotion des exportations au début des années 1970 et d'insertion active dans la division internationale du travail, que les liens entre la sécurité sociale en tant que transfert social majeur et la norme salariale ont été établis et renforcés.

Les dépenses de sécurité sociale, se sont envolées progressivement pour atteindre presque 8 % du PIB en 2013 contre 2 %

au début des années 1970. Cette tendance s'explique par plusieurs facteurs dont l'élargissement de l'assiette de cotisation grâce aux efforts d'extension horizontale de la sécurité sociale et d'amélioration sensible de la couverture effective. Parmi les facteurs présidant à cette montée en puissance de la sécurité sociale, on compte les améliorations substantielles enregistrées au niveau des prestations de différentes branches de la CNSS et de la prise en charge des risques qu'elles sont censées couvrir.

Comme composante fondamentale des transferts sociaux aux côtés des dépenses de compensation, la sécurité sociale a joué un rôle majeur dans la stabilisation des coûts salariaux directs à la base des avantages comparatifs détenus par les secteurs exportateurs. Ceci a permis pendant des années de raffermir la compétitivité-prix de l'économie tunisienne. Toutefois, la norme salariale qui a tant soutenu l'insertion internationale de la Tunisie et le modèle d'accumulation mis en place depuis les années 1970 commence à s'effriter sous l'effet de la multiplication des luttes syndicales enregistrée depuis le 14 janvier 2011, de la spirale inflation-salaire et de l'apparition de difficultés systémiques de financement de la protection sociale dans son sens le plus large.

Une lecture fine de l'historique de l'extension de la sécurité sociale en direction de l'économie informelle et du secteur agricole permet de révéler que les

principales étapes pertinentes exprimaient des changements profonds adoptés au niveau des orientations globales en matière de gestion macroéconomique.

En 1960, l'État promulgua deux lois fondatrices¹³ en faveur des salariés non-agricoles. La première a porté sur l'organisation du régime général de sécurité sociale, la couverture de la maladie et du décès ainsi que les allocations familiales. La deuxième loi quant à elle a permis l'établissement d'un régime de pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants pour les salariés du secteur non agricole, c'est-à-dire les salariés visés par la loi 60-30. Ce régime des salariés non-agricoles (RSNA) géré par la CNSS, a évolué sensiblement depuis sa création dans le sens d'une extension progressive de sa sphère d'application et de l'amélioration du montant des prestations offertes.

Ce n'est qu'en juillet 1970 qu'une loi a été promulguée modifiant la loi 60-30 qui a permis d'introduire les premières bases de la sécurité sociale agricole. Au début des années 70 et sous l'effet de la politique de fixation des prix agricoles, les responsables tunisiens se sont trouvé confrontés à l'accentuation de la polarisation urbaine-rurale et à la détérioration du pouvoir d'achat des agriculteurs¹⁴. Cette situation a conduit le gouvernement à concevoir une nouvelle

stratégie pour encourager la production agricole et améliorer les conditions de vie des populations rurales. C'est dans ce contexte précis qu'est intervenue la promulgation de la loi 70-34 du 9 juillet 1970, sous forme d'assurances sociales, maladie, maternité et décès.

Toutefois, la portée de cette loi était limitée aux travailleurs permanents occupés au moins 180 jours par an chez le même employeur et elle fut modifiée en 1981. Se rendant compte des limites de ce régime à prendre en considération la diversité des formes d'emploi agricole et les risques inhérents à l'exercice de l'activité agricole, les pouvoirs publics ont ramené, suite à la promulgation de la loi 81-6 la durée minimale de cotisation de 180 jours à 45 jours de travail par trimestre chez le même employeur. Ainsi, tous les travailleurs agricoles pourraient désormais bénéficier des prestations offertes par ce nouveau régime, peu importe qu'ils soient permanents, saisonniers ou occasionnels, à condition de justifier d'avoir travaillé au moins 45 jours chez le même employeur.

Cette nouvelle loi a comporté aussi une amélioration de taille qui a consisté en l'introduction d'un régime de pensions pour les travailleurs agricoles. D'autres modifications ont été introduites au fil des

¹³ La loi 60-30 et la loi 60-33 du 14 décembre 1960.

¹⁴ Sethom (1992) et Ben Cheikh (2005).

années au niveau du texte de base datant de 1981¹⁵ ce qui a permis d'améliorer sensiblement le niveau et la portée des prestations offertes aux affiliés des régimes des salariés agricoles¹⁶.

Il importe aussi de souligner que la couverture sociale a été étendue aux pêcheurs¹⁷, aux patrons pêcheurs et aux armateurs travaillant sur des bateaux de pêche conformément aux dispositions du code du pêcheur promulgué en vertu de la loi du 31 Mars 1975.

Se démarquant par rapport aux pays de la région d'Afrique du Nord, la Tunisie a depuis 1982 étendu et amélioré la sécurité sociale aux travailleurs non-salariés en vue de les couvrir contre la vulnérabilité inhérente à l'emploi au sein de l'économie informelle, sachant que cette catégorie représente en moyenne 34 % de la population active occupée. La couverture des travailleurs non-salariés n'a cessé de connaître des améliorations notaires notamment dans le sens d'une meilleure prise en charge des différents risques¹⁸.

Toutefois, les résultats en termes d'affiliations et de régularité dans le versement des cotisations des travailleurs non-salariés aux régimes les concernant à la CNSS (RIA, RINA)¹⁹ restent toujours en dessous des objectifs. En raison de leurs faibles capacités contributives aux régimes assurantiels en vigueur et de l'instabilité inhérente à leur emploi, plusieurs catégories socio-professionnelles à revenus limités et économiquement vulnérables se sont trouvées de facto éjectées hors du champ de la couverture sociale. Face à cette situation, le gouvernement tunisien a créé en 2002²⁰ un nouveau régime pour les petits agriculteurs et pêcheurs, les employés de maison, les artisans travaillant à la pièce (le RTFR), pour améliorer l'offre d'assurances sociales et la rendre plus adaptée aux caractéristiques de ces différentes populations.

En dépit de sa simplicité réglementaire et sa générosité relativement excessive, ce nouveau régime s'est montré peu attractif notamment pour les marins pêcheurs, les employés de maison et les artisans. En d'autres termes, les dispositions de la loi 2002-32 seraient plus adaptées à des

¹⁵ La loi 81-6 du 12 février 1981, organisant les régimes de sécurité sociale dans le secteur agricole a été modifiée et complétée par les textes suivants : Lois 89-73, 95-102, 96-66, 97-61, 2007-43.

¹⁶ La CNSS gère actuellement deux régimes de salariés agricoles : Le régime des salariés agricoles (RSA) et le régime des salariés agricoles amélioré (RSAA), ce dernier se caractérisant par une base de cotisation plus élevée ainsi que des taux de cotisation également plus élevés.

¹⁷ L'organisation de la sécurité sociale des pêcheurs s'organise autour du décret 77-546 du 15 juin 1977, tel que modifié et complété par les décrets, 80-103 du 23 janvier 1980 et 82-1028 du 8 juillet 1982.

¹⁸ Le décret n°95-1166 du 3 juillet 1995, tel que modifié et complété par le décret n°2008-172 du 22 janvier 2008, relatif à la sécurité sociale des travailleurs non-salariés dans le secteur agricole et non agricole.

¹⁹ RIA : Régime des Indépendants agricoles, RINA : Régime des indépendants non agricoles.

²⁰ La loi 2002-32 du 12 Mars 2002 relative au régime de sécurité sociale pour certaines catégories de travailleurs dans le secteur agricole et non agricole.

travailleurs salariés précaires s'adonnant à la mono-activité et aux indépendants « fixes » dont les revenus de l'activité exercée sont aléatoires et irréguliers.

Aussi, il importe de remarquer qu'une partie non négligeable des travailleurs mobiles se sont trouvés contre leur gré dans l'emploi informel (notamment dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, les emplois saisonniers ou occasionnels disposant de capacités contributives parfois dérisoires). Il s'agit certes d'un choix contraint qui puise sa rationalité dans l'absence d'un régime qui intègre les contraintes liées au travail mobile, la pluri-activité, l'irrégularité des revenus et le travail occasionnel.

Le rapport du CRES (2003)²¹ a mis en lumière les limites du mode d'organisation et de gestion du régime actuel des travailleurs précaires tout en proposant la création d'un nouveau régime spécifique aux travailleurs mobiles et des solutions efficaces permettant un recouvrement optimal des cotisations. Il n'en demeure pas moins que des travailleurs dotés de capacités contributives significatives, dont la taille relative est loin d'être négligeable, s'orientent délibérément vers l'assistance sociale qui leur offre un accès aux soins gratuits ou à tarifs réduits, au sein des structures publiques de santé.

2.3 Les programmes assistantiels de lutte contre la pauvreté et l'exclusion

(Voir encadré 1)

En dépit des avancées remarquables accomplies jusqu'à maintenant en matière d'extension horizontale des systèmes assurantiels, plusieurs catégories de la population se trouvent toujours hors de portée des régimes assurantiels en place. Ces catégories de la population sont notamment les personnes pauvres et à capacités contributives insuffisantes pour cause d'inactivité, de chômage, de maladie, d'âge et de handicap.

En vue d'assurer à ces populations un socle de protection de base, la Tunisie s'est employée depuis les années 1970 à diversifier l'éventail des programmes non-contributifs d'assistance sociale, et ce en assurant un accès gratuit aux services de santé et un revenu minimum sous forme d'aides sociales en espèces ou en nature. Toutefois, l'intérêt croissant du gouvernement pour les filets de protection sociale a culminé avec l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) sous la houlette du FMI en 1986. En vue d'épargner les populations pauvres et vulnérables des effets néfastes du redressement de l'économie nationale et des politiques d'austérité budgétaire, plusieurs programmes d'aides sociales directes, de génération de revenus et de promotion du logement social

²¹ Rapport CRES « Extension de la Couverture sociale aux marins pêcheurs, ouvriers agricoles et employés de maison », CRES-SERVAG, 2003.

ont été mis en place durant la décennie de l'ajustement 1986-1995.

Parmi la palette de programmes sociaux, deux programmes se distinguent de par la portée de la couverture en relation avec les risques couverts, et le niveau de la couverture mesurée par la générosité relative de la prestation et enfin l'étendue de la couverture communément mesurée par le taux de couverture des populations pauvres par ces prestations.

Premièrement, le Programme National d'Aides aux Familles Nécessiteuses (PNAFN) a été créé en 1986, au lendemain d'une crise économique sans précédent depuis l'indépendance du pays. Les familles qui remplissent les critères d'éligibilité au PNAFN bénéficient d'une aide monétaire mensuelle fixée actuellement à 150 dinars (équivalant à 60 euros) en plus d'un accès gratuit aux soins dans les structures hospitalières de la santé publique. Le nombre de familles bénéficiaires a grimpé rapidement de 73.500 en 1987 lors du lancement du programme à 118.300 avant la révolution du 17 décembre 2010, et à plus de 240.000 en 2015.

Le deuxième programme phare d'assistance sociale porte uniquement sur un accès aux soins à tarifs réduits au sein des structures publiques de santé. L'éligibilité au programme d'aide médicale à tarifs réduits (AMG II) repose sur le niveau de ressources de la famille, qui est vérifiée par une enquête individuelle instruite par les travailleurs sociaux. Si l'on s'en tient aux critères d'éligibilité du programme, les candidats

dont les ressources financières leur permettent d'être assujettis à un régime assurantiel de sécurité sociale, devraient en être automatiquement exclus. Ce carnet de soins (AMG II) ouvre l'accès à des tarifs réduits dans les structures de santé publique moyennant une cotisation annuelle fixe (timbre) de 10 DT. Le revenu annuel de la famille doit être inférieur à 1 SMIG ou SMAG pour une famille de 2 personnes, à 1,5 SMIG pour une famille de 3 à 5 personnes ou à 2 SMIG pour une famille de plus de 5 personnes. En 2015, le nombre de bénéficiaires de carnets de soins à tarifs réduits s'est établi aux alentours de 610.000.

Néanmoins, il est important de souligner que les critères d'éligibilité à l'AMG II sont relativement approximatifs et difficilement vérifiables par les travailleurs sociaux en l'absence d'une enquête approfondie qui permettrait d'établir des scores approchant les niveaux de vie. En effet, les déficiences du ciblage des programmes non-contributifs sont suspectées de créer des incitations perverses (Levy (2008) ; Garganta et Gasparini (2012) ; Camacho et al., (2012)) et découragent les travailleurs de s'orienter vers les programmes assurantiel de sécurité sociale. Par ailleurs, la transition des travailleurs de l'informalité à la formalité a toujours butté sur ces aspects comportementaux liés aux incitations perverses résultant aussi bien de dysfonctionnements institutionnels au niveau du ciblage des catégories pauvres et vulnérables que des choix adoptés en matière de fiscalité de certaines catégories professionnelles qui constituent le noyau dur de l'emploi au sein du secteur informel.

Analyse exploratoire de l'économie informelle en Tunisie : Concepts et mesures

Jacques Charmes

Économiste Directeur de recherche Émérite à l'IRD

3. Analyse exploratoire de l'économie informelle en Tunisie : Concepts et mesures

Jacques Charmes
Économiste Directeur de recherche
Emérite à l'IRD

3.1 Introduction

Bien que l'INS se soit attaché à sa mesure dès le milieu des années 1970, il n'existe pas de définition officielle du secteur informel ou de l'emploi informel en Tunisie.

C'est d'ailleurs le cas dans de nombreux pays. On s'y réfère à travers à la fois « l'artisanat et les petits métiers », angle sous lequel ont été adoptées les premières mesures d'appui et de promotion de ce secteur, et aussi le commerce transfrontalier de contrebande qui a pris une ampleur particulière au cours des années récentes.

Au niveau international, l'économie informelle, et ses principales composantes - le secteur informel et l'emploi informel hors du secteur informel - ont été définis par les Conférences Internationales du Travail (CIT) et des Statisticiens du Travail (CIST) d'une part et par le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN). Ces définitions et leurs implications sont rappelées en annexe 1. Indiquons simplement ici que le secteur informel est défini par des critères relatifs aux caractéristiques de l'entreprise et peut être assimilé aux micro-entreprises ne tenant pas de comptabilité et employant moins de 6 salariés (couvertes ou non par l'enquête quinquennale de l'INS), et que

l'emploi informel, défini par les caractéristiques de l'emploi occupé, est constitué par l'ensemble des emplois, salariés ou non, qui ne bénéficient pas d'une couverture sociale. L'emploi dans l'économie informelle est alors constitué par l'emploi dans le secteur informel ainsi que par les emplois informels hors du secteur informel (c'est-à-dire dans le secteur formel et dans les ménages : travailleurs domestiques).

Ces formes d'emploi ont été mesurées indirectement en Tunisie depuis le milieu des années 1970 et du fait que la Tunisie, contrairement aux autres pays de la région, n'a pas récemment réalisé d'enquêtes spécifiques sur ces formes d'emploi ni inclus les critères de définition dans son enquête trimestrielle sur l'emploi (du moins jusqu'à une date récente), c'est vers l'analyse des statistiques de la sécurité sociale que l'on s'est tourné pour procéder aux estimations les plus fiables.

3.2. Tendances et structures de l'emploi dans l'économie informelle en Tunisie : 1975-2014

Jusqu'en 2010, la Tunisie connaissait le plus faible taux d'emploi dans l'économie informelle des pays de la région d'Afrique

du Nord s'élevant à 36,8 % en 2007, en légère augmentation par rapport à 2002 (35,0 %). Le tableau 1 ci-dessous reprend les estimations effectuées par Charmes depuis 1975 en les replaçant dans le cadre régional de l'Afrique du Nord et en les comparant aux moyennes (non pondérées) des autres grandes régions du monde. Dans la région Afrique du Nord, la tendance semblait être à la hausse dans tous les pays au cours de

la décennie 2000. Et de toutes les régions, c'est l'Afrique du Nord qui a le plus faible taux d'emploi dans l'économie informelle (50,2 %) devant l'Afrique sub-Saharienne, l'Asie du Sud et du Sud-Est (respectivement 75,8 % et 66,7 %), et l'Amérique Latine (57,2 %) et si l'on exclut les économies en transition (Europe de l'Est, Russie et Asie Centrale) qui partent d'une situation où l'immense majorité de la population occupée était salariée.

Tableau 1 : Emploi dans l'économie informelle en proportion de l'emploi non agricole par période quinquennale, par pays et par région

Régions/Pays/Années	1975-79	1980-84	1985-89	1990-94	1995-99	2000-04	2005-09	2010-14
Afrique du Nord	39,6		34,1		47,5	47,3	53,0	50,2
Algérie	21,8		25,6		42,7	41,3	45,6	40,7
Maroc		56,9			44,8	67,1	78,5	70,1
Égypte	58,7		37,3		55,2	45,9	51,2	49,6
Tunisie	38,4	35,0	39,3		47,2	35,0	36,8	40,2
Afrique sub-Saharienne		67,3	72,5	76,0	78,1	67,6	72,3	75,8
Asie de l'Ouest						43,2		51,5
Asie du Sud et du Sud-Est			52,9	65,2	69,9		70,5	66,7
Amérique Latine				52,5	54,2	55,9	57,7	57,2
Economies en transition						20,7	22,6	20,2

Source : Charmes (2011), *A worldwide overview of trends and characteristics of informal employment and informal sector in a gender perspective, Contribution to the update of the ILO Women and Men in the Informal Economy*, ILO-WIEGO, Geneva. Charmes (2012), *The Informal Economy Worldwide: Trends and Characteristics in Margin-The Journal of Applied Economic Research*, 6 : 2 (2012): 103-132. Mis à jour pour la période récente

Toutefois, les développements récents en Tunisie ont tendu à bouleverser cet ordre des choses. La révolution tunisienne s'est traduite dans un premier temps par une forte baisse de l'emploi dans l'économie informelle (tombé à 33,9 % en 2012), puis par une forte

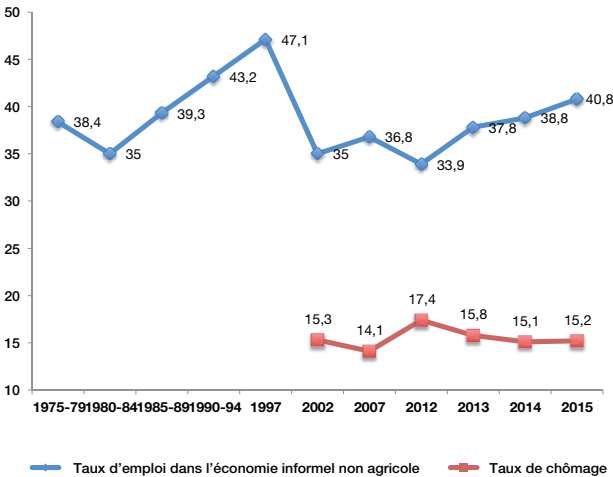
hausse à partir de 2013 (passant à 37,8 % en 2013, 38,8 % en 2014 et 40,8 % en 2015), alors que les pays voisins, soucieux de préserver leur stabilité, entreprennent ou accélèrent des politiques actives du marché du travail qui tendent à le réduire (Algérie, Maroc).

L'emploi dans l'économie informelle se caractérise ainsi par la contra-cyclicité, en ce sens qu'il a tendance à croître dans les périodes de crise et de ralentissement économique, et à décroître dans les périodes de croissance économique rapide. Les estimations dont on dispose depuis 1975 pour la Tunisie permettent d'identifier deux mouvements contra-cycliques caractéristiques : lors de l'ajustement structurel où le taux d'emploi informel passe de 35 % à 39,3 % entre les périodes 1980-84 et 1985-89, et lors de la période de croissance économique rapide où il passe de 47,1 % à 35 % entre 1995-99 et 2000-04.

En réalité ces phénomènes sont la résultante d'évolutions contradictoires entre le secteur informel des micro-entreprises (plutôt

contra-cyclique) et l'emploi informel dans le secteur formel (plutôt pro-cyclique). De ce fait le graphique 1 est difficile à interpréter. Les estimations pour la période récente post-révolution 2011 auxquelles il a été procédé à l'occasion du présent rapport permettent de voir que la contra-cyclicité s'est vérifiée puisque le taux d'emploi dans l'économie informelle, après avoir baissé suite aux mesures prises en 2011 pour résorber le chômage et l'emploi précaire par l'intégration dans la fonction publique des travailleurs des chantiers ou des travailleurs vacataires, a tendance à remonter vers ses niveaux antérieurs. On remarque que pour la période récente, les baisses du taux de chômage sont corrélatives aux hausses du taux d'emploi dans l'économie informelle et inversement.

Graphique 1 : Tendances de l'emploi dans l'économie informelle non agricole en Tunisie (1975-2013)



Source : tableau 1 supra
Note : en l'absence de données, le chiffre de la période 1990-94 est interpolé

En 2004, quelques éléments structurels de l'emploi dans l'économie informelle sont connus²² en Tunisie et ce en termes de statuts dans l'emploi, et de répartition par sexe. Le tableau 2 ci-dessous montre que dans l'ensemble, le secteur informel représente plus des 2/3 (69,1 %) de l'emploi dans l'économie informelle. L'auto-emploi (travailleurs indépendants et aides familiaux) représente 42,9 % de l'emploi dans l'économie informelle, contre 57,1 % pour l'emploi salarié. Ces proportions s'inversent dans le secteur informel (62,1 % d'auto-emploi et

37,9 % d'emploi salarié). Par ailleurs, les femmes représentent 27,4 % de l'emploi dans l'économie informelle, soit une proportion légèrement supérieure à leur taux d'activité dans l'ensemble de l'économie (proche de 25 %) ; elles ne représentent que 19,3 % de l'emploi dans le secteur informel, mais 45,8 % de l'emploi informel hors du secteur informel, ce qui semblerait indiquer que ces formes d'emploi précaire les touchent relativement plus que les hommes. Il serait important d'identifier les branches d'activité concernées.

Tableau 2 : Quelques caractéristiques de l'emploi dans l'économie informelle en Tunisie en 2004

		Ensemble des deux sexes	Femmes	Hommes	Part des femmes
Emploi dans l'économie informelle		866.700	237.900	672.700	27,4
Emploi dans le secteur informel		598.900	115.300	483.600	19,3
Emploi informel hors du secteur informel		267.900	122.600	189.100	45,8
Emploi dans l'économie informelle	Auto-emploi	42,9	24,0	46,8	
	Emploi salarié	57,1	76,0	53,2	
Emploi dans le secteur informel	Auto-emploi	62,1	49,4	65,1	
	Emploi salarié	37,9	50,6	34,9	
Emploi informel hors du secteur informel	Auto-emploi				
	Emploi salarié	100	100	100	
Part dans l'emploi de l'économie informelle	Secteur informel	69,1	48,5	71,9	
Part dans l'emploi de l'économie informelle	Emploi informel hors du secteur informel	30,9	51,5	28,1	

Source : Charmes (2011)

²² (Charmes, 2008 et 2011).

3.3. Contribution du secteur informel au PIB

Des estimations antérieures²³ évaluent à près de 29,8 % la contribution du secteur informel au PIB total en Tunisie en 2004 contre respectivement 27,1 %, pour l'Algérie (2003) et 14,7 % pour l'Egypte (2008) (tableau 3). Plus encore, la contribution du secteur informel au PIB non agricole est estimée à 34,1 %, 30,4 % et 16,9 % respectivement en Tunisie, en Algérie et en Egypte. Ces estimations consistent à comparer la valeur ajoutée du secteur institutionnel des ménages,

en en retranchant l'agriculture et les loyers imputés (et le cas échéant – car tous les pays ne calculent pas cette composante de la production du secteur institutionnel des ménages - les rémunérations versées par les ménages à leurs personnels domestiques). Dans le cas spécifique de la Tunisie, les ménages « purs » comprennent aussi une autre activité appelée « mouton de l'Aïd » : à l'occasion de l'Aïd, chaque ménage fait l'acquisition d'un mouton qui se traduit par une activité d'abattage et de boucherie faisant l'objet d'une estimation dans les comptes nationaux, au titre de la production pour usage final propre.

Tableau 3 : Contribution du secteur informel au PIB dans les pays d'Afrique du Nord

Pays (années)	Algérie (2003)	Egypte (2008)	Tunisie (2004)	Afrique du Nord
Valeur Ajoutée Brute (VAB) agricole	510.033	113.104	4.450	
VAB Non agricole	4.202.980	742.262	30.698	
PIB total en monnaie nationale *	4.713.013	855.366	35.148	
Monnaie	Million Dinars	Million E£	Million Dinars	
VAB du secteur informel (incluant l'agriculture) (1)	1.786.292	237.690	14.708	
VAB de l'agriculture dans le secteur des ménages	510.033	111.994	4.242	
VAB du secteur informel (excluant l'agriculture) (2)	1.276.259	125.696	10.466	
(1) en % du PIB total	37,9 %	27,8 %	41,8 %	35,8 %
(2) en % de la VAB non agricole	30,4 %	16,9 %	34,1 %	27,1 %
(2) en % du PIB total	27,1 %	14,7 %	29,8 %	23,9 %

Sources: *Compilations personnelles de l'auteur sur la base de sources nationales et d'autres sources : UN Department of Economic and Social Affairs. Statistics Division (2004), National Accounts Statistics: Main Aggregates and Detailed Tables : 2002-2003, New York, 2004, 2 vol.. 1332p. and 1302p. Mis à jour en 2008, Charmes. (2012)*

²³ (Charmes, 2012).

De telles estimations, qui prennent leur origine au sein même du cadre de la comptabilité nationale, sont fondamentalement différentes des estimations – exogènes – de l'économie souterraine, telles que celles obtenues par le modèle MIMIC²⁴ (tableau 4). Curieusement, ces estimations sont proches des estimations précédentes (39,9 % en 2004 pour la Tunisie contre 41,8 % pour le secteur informel incluant l'agriculture, 35,0 % contre 37,9 % pour l'Algérie en 2003), alors que leur signification est fondamentalement différente. Le modèle MIMIC utilise plusieurs variables

causales parmi lesquelles le taux d'imposition, l'importance de l'Etat, son efficience, la liberté d'entreprendre, le taux de chômage, le degré d'ouverture et parmi les indicateurs, le PIB par tête, son taux de croissance, le taux d'activité... Les parts de l'économie souterraine qui en résultent sont intéressantes et donnent une idée de l'importance relative de cette économie dans divers pays. Cependant, il est difficile de comparer ces valeurs avec les PIB réels car ceux-ci intègrent déjà une part plus ou moins importante de cette économie.

Tableau 4 : Taille de l'économie souterraine (« shadow economy ») dans les 4 pays d'Afrique du Nord, 1999-2006

	Algérie	Egypte	Maroc	Tunisie
1999	33,3	35,3	36,6	38,3
2000	34,1	35,1	36,4	38,4
2001	34	34,9	36,8	38,6
2002	34,2	34,7	37,1	38,4
2003	35	35,4	37,7	39,2
2004	35,6	35,7	37,8	39,9
2005	37	36,3	38,2	41,1
2006	37,1	37,4	39,4	41,2
Moyenne	35	35,6	37,5	39,4

Source : Friedrich Schneider, Andreas Buehn and Claudio E. Montenegro (2010), *Shadow Economies all over the World: New Estimates for 162 Countries from 1999 to 2007*, World Bank Policy Research Working Paper N°5356

En Tunisie, les comptes nationaux comprennent déjà la part du secteur informel. Le secteur informel tunisien -

constitué des micro-entreprises de moins de 6 salariés et sans bilan- ne représente qu'une partie des entreprises individuelles qui sont

²⁴ Par Schneider et al. (2010).

intégrées dans les comptes du secteur institutionnel des ménages. Les entreprises individuelles de 6 salariés et plus et sans bilan en constituent une autre part.

Encadré 2 : Le secteur institutionnel des ménages dans les comptes nationaux tunisiens

La production et la valeur ajoutée du secteur institutionnel des ménages dans les comptes nationaux tunisiens sont calculées selon les règles générales du Système de Comptabilité Nationale (SCN, 1993 et 2008) et selon quelques règles spécifiques qui sont propres à la Tunisie. Les comptes nationaux tunisiens (INS, 2012) n'établissent pas une séquence complète de comptes pour le secteur des ménages, en particulier on ne dispose pas de la répartition de la valeur ajoutée des ménages par branche d'activité. Mais les comptes tunisiens distinguent d'une part l'activité des ménages « purs » comprenant les loyers imputés (c'est-à-dire les loyers fictifs que se versent à eux-mêmes les propriétaires occupants), les salaires versés par les ménages à leurs personnels domestiques, ainsi que le « mouton de l'Aïd », activité d'abattage et de boucherie réalisée une fois par an, et d'autre part l'activité des entrepreneurs individuels, c'est-à-dire des entreprises qui n'ont pas la forme de sociétés ou de quasi-sociétés (entreprises individuelles tenant une comptabilité complète). Par définition, les entreprises du secteur informel font partie des entreprises individuelles du secteur des ménages. Mais les entreprises individuelles du secteur des ménages constituent un ensemble plus large que le secteur informel, incluant par exemple les entreprises individuelles de 6 salariés et plus qui ne tiennent pas de comptabilité complète. De plus, et de façon inhabituelle, les entrepreneurs individuels du secteur des ménages dans les comptes nationaux tunisiens comprennent également les entreprises de moins de 6 salariés ayant la forme sociétaire, les entreprises individuelles de 6 salariés et plus tenant une comptabilité, ainsi que les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBL) qui normalement devraient constituer un secteur institutionnel propre.

Lors de l'élaboration des comptes pour une année de base (la dernière année de base est 1997), une matrice des inputs en travail est constituée, qui répartit les inputs en travail (l'emploi) par branche d'activité et par secteur (formel, informel des micro-entreprises, informel obtenu par solde) et leur affecte une valeur ajoutée par tête qui permette de vérifier les équilibres ressources-emplois par produit.

La part des micro-entreprises dans l'ensemble des activités informelles a considérablement diminué au cours de la décennie 1997-2007, amorçant une remontée en 2012. Le tableau 5 ci-dessous montre la part respective des divers composantes de l'économie informelle (micro-entreprises sans comptabilité et autres activités informelles) dans la valeur ajoutée brute (VAB). Ainsi, en proportion de la VAB

non agricole (que l'on peut assimiler au PIB non agricole), les micro-entreprises sans bilan comptaient pour 14,3 % en 1997, 9,6 % en 2002, 8,4 % en 2007 et 12,2 % en 2012. En revanche, les autres activités informelles (micro-entreprises non enregistrées dans le répertoire, travailleurs non enregistrés des entreprises formelles) comptaient pour 13,9 % du PIB non agricole en 1997, 15,6 % en 2002, 11,9 % en 2007 et 11,6 %

en 2012. Au total, les activités informelles qui représentaient 28,3 % du PIB non agricole en 1997, n'en représentaient

plus que 25,2 % en 2002 et seulement 20,3 % en 2007, pour remonter à 23,8 % en 2012.

Tableau 5 : Part des diverses catégories de micro-entreprises dans la valeur ajoutée brute

	1997 (base 1983)		2002 (base 1983)		2007 (base 1997)		2012 (base 1997)	
En millions de Dinars courants		%		%		%		%
PIB	20,898		29,933		45.638,1		70.371,0	
Agriculture	2,750		3,078		4.604,9		6.396,7	
Impôts sur importations	1,344		1,541		1.909,9		861,1	
Valeur Ajoutée Brute non agricole	16.804	100,0	25.314	100,0	39.123,3	100,0	60.601,1	100,0
Administration publique	2,891	17,2	4,081	16,1	7,347	18,8	11.905,7	19,6
Entreprises du répertoire	10,783	64,2	16,168	63,9	22.843,6	58,4	35.511,1	58,6
Dont : Entreprises publiques et privées (secteur formel)	8,372	49,8	12,961	51,2	18.334,6	46,9	25.822,4	42,6
Dont : Micro-entreprises (avec comptabilité)			782	3,1	1.242	3,2	2.305,6	3,8
Dont : Micro-entreprises (sans comptabilité)	2,411	14,3	2,425	9,6	3,267	8,4	7.383,1	12,2
Activités des ménages « purs » *	790	4,7	1,107	4,4	3,178	8,1	4.390,5	7,2
Autres entrepreneurs individuels du secteur des ménages (y c. ISBL)					1,081	2,8	1.757,4	2,9
Autres activités informelles	2,340	13,9	3,958	15,6	4,674	11,9	7.036,4	11,6
Total informel (1997, 2002, 2007, 2012)	4751	28,3	6383	25,2	7941	20,3	14.419,5	23,8

Source : INS : tableau de synthèse des trois enquêtes sur les micro-entreprises. Et INS (2007, 2010 et 2015)

Note : * les activités des ménages purs correspondent aux loyers imputés, aux salariés domestiques des ménages et au « mouton de l'Aid »

Encadré en double trait : secteur institutionnel des ménages dans le Système de Comptabilité Nationale tunisien.

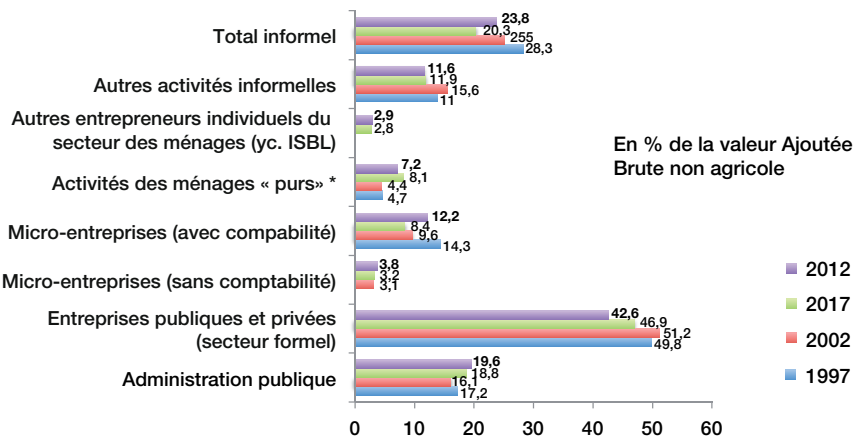
En jaune : activités correspondant à l'emploi dans l'économie informelle

La valeur ajoutée des « autres activités informelles » est calculée par solde (VA non agricole – VA de toutes les autres composantes) et le « total informel » est la somme des micro-entreprises sans comptabilité et des autres activités informelles

La tendance à la diminution régulière de la part de l'économie informelle depuis 1997 s'inverse donc entre 2007 et 2012. Et cette inversion est due aux micro-entreprises sans comptabilité dont la

valeur ajoutée fait plus que doubler durant la dernière période. Le graphique 2 ci-après permet de visualiser ces structures et tendances de la valeur ajoutée brute non agricole.

Graphique 2 : Part des activités informelles dans la valeur ajoutée brute non agricole (1997-2012)



Source : tableau 5 supra

Note : * les activités des ménages purs correspondent aux loyers imputés, aux salariés domestiques des ménages et au « mouton de l'Aïd »

3.4 La connaissance de l'économie informelle à partir des données du répertoire national des entreprises et pour les années d'enquêtes sur les micro-entreprises

En l'absence de données en provenance des enquêtes annuelles sur l'emploi²⁵, des

estimations et cadrages sont élaborés lors des années d'enquêtes sur les micro-entreprises (1997, 2002, 2007, et 2012). Le tableau 6 et le graphique 3 ci-après reprennent les données publiées dans les enquêtes de 1997 et 2002 et y ajoutent les estimations (non publiées) effectuées lors de l'analyse des résultats des enquêtes 2007 et 2012.

²⁵ Qui ne collectaient pas d'informations sur les critères de définition de l'emploi informel et du secteur informel jusqu'au 2^{ème} trimestre 2013.

Par rapport aux données du répertoire, les données des quatre années du tableau 6 sont issues des enquêtes par sondage sur les micro-entreprises et des enquêtes exhaustives sur les entreprises publiques et privées avec bilan. En cas de non réponse pour ces dernières, des extrapolations et des interpolations sont effectuées sur la base des résultats des années antérieures ou sur la base des résultats des entreprises comparables par branche et classe de taille.

L'emploi dans l'économie informelle est constitué de l'emploi dans les micro-

entreprises sans comptabilité d'une part et d'autre part d'un ensemble d'autres activités informelles, obtenu par solde et composé de micro-entreprises non enregistrées (travailleurs ou travailleuses indépendants à domicile, vendeurs de rue) et de salariés non enregistrés appartenant à ces micro-entreprises non enregistrées, aux ménages (travailleurs domestiques) et surtout au secteur formel. Le tableau 6 permet de voir que les micro-entreprises ont toujours constitué la majeure partie de l'économie informelle (53 à 55 %) mais c'est en 2012 que cette part atteint son maximum (72 %).

Tableau 6 : Grandes composantes de l'emploi en Tunisie, 1997, 2002, 2007, 2012

	1997		2002		2007		2012	
(En milliers)	Emploi	%	Emploi	%	Emploi	%	Emploi	%
Emploi total	2,03	100,0	2,696	100,0	3,085	100,0	3.234,4	100,0
Agriculture	546	21,8	493	18,3	514	16,7	509,4	15,7
Emploi non agricole (1)	1,957	78,2	2,203	81,7	2,571	83,3	2,725	84,3
Administration publique (2)	370	14,8	429	15,9	514	16,6	556	17,2
Entreprises du répertoire (3) Dont :	1,222	48,8	1,452	53,9	1,619	52,5	1,909	59,0
Entreprises publiques	143	5,7	123	4,6	135	4,4	169	5,2
Sociétés privées	656	26,2	825	30,6	894	29,0	998	30,9
Micro-entreprises (avec comptabilité)			71	2,6	83	2,7	76	2,3
Micro-entreprises (sans comptabilité) (4)	423	16,9 (21,6)	433	16,1 (19,7)	507	16,4 (19,7)	666	20,6 (24,4)
Autres emplois informels solde (5) = (1) – (2) – (3)	365	14,6 (18,7)	322	11,9 (14,6)	438	14,2 (17,0)	260	8,0 (9,5)
Total informel = (4) + (5)	788	31,5	755	28,0	945	30,6	926	28,6
Total emploi économie informelle (en % de l'emploi non agricole)		40,3		34,3		36,8		33,9

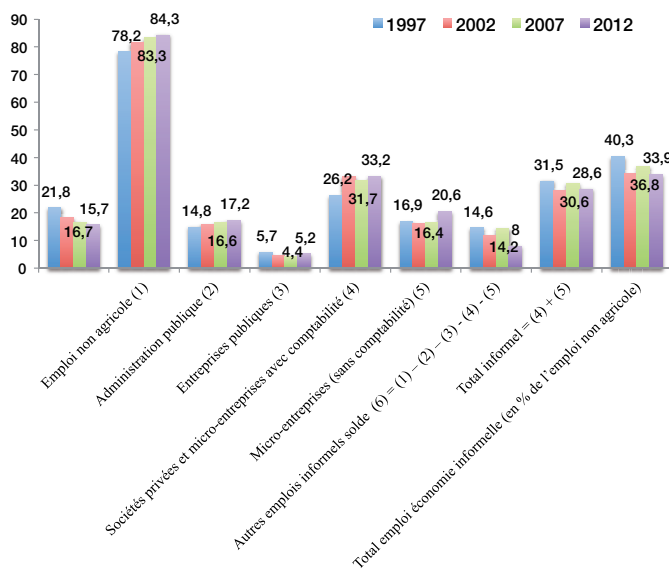
Sources : INS, *ibid*

Notes : Certaines modifications ont pu être introduites par rapport aux publications des enquêtes de 1997 et 2002, du fait d'une meilleure connaissance de certaines composantes de l'emploi

En 1997, les micro-entreprises avec comptabilité ont été directement versées dans la catégorie des entreprises avec comptabilité

Les chiffres entre parenthèses pour les micro-entreprises sans comptabilité et les autres emplois informels sont calculés sur l'emploi total non agricole

**Graphique 3 : Évolution des structures de l'emploi 1997-2012
en % de l'emploi total (agriculture et emploi non agricole)
et de l'emploi non agricole**



Source : tableau 6 supra

En proportion de l'emploi non agricole, les activités informelles dans leur ensemble sont passées de 40,3 % en 1997 à 34,3 % en 2002 pour remonter à 36,8 % en 2007 et retomber à 33,9 % en 2012. On note la régression des autres activités informelles en 2002 alors que les micro-entreprises continuent à croître, puis leur augmentation en 2007. Leur diminution à 33,9 % en 2012 peut sembler surprenante alors que les difficultés de la transition et la forte augmentation du taux de chômage auraient logiquement dû se traduire par une croissance des activités informelles (dans la continuité de leur évolution habituellement

contra-cyclique). En fait l'évolution constatée en 2012 résulte d'une part des décisions des pouvoirs publics de titulariser un certain nombre d'agents précaires de la fonction publique (la part des emplois dans l'administration publique passe de 16,6 % à 17,2 % de l'emploi total entre 2007 et 2012), d'autre part du lancement du programme qui réservait les emplois en priorité aux jeunes chômeurs à la recherche de leur premier emploi, poussant ainsi les jeunes à se déclarer sans emploi plutôt que de se déclarer occupés dans des activités informelles. On verra plus loin que les années qui suivent 2012 se traduisent par une

forte poussée des emplois informels non couverts par la sécurité sociale.

Au sein de l'économie informelle, ce sont les autres emplois informels qui ont fortement chuté (passant de 17 % à 9,5 % entre 2007 et 2012) comme le montre bien le tableau 6. Or il s'agit du segment où les femmes sont majoritaires, ainsi que les estimations de 2004 effectuées au tableau 2 précédent permettent de le savoir. Elles ont donc été les premières touchées par la période de transition.

Au contraire, l'emploi dans les micro-entreprises sans comptabilité ont eux fortement augmenté (passant de 19,7 % à 24,4 % de l'emploi non agricole entre 2007 et 2012). D'ailleurs, la forte augmentation de la valeur ajoutée imputée à ces activités (tableau 5 supra) traduit la poussée sous-jacente de l'informalité au cours de cette période.

La productivité apparente du travail dans les micro-entreprises du secteur informel est nettement inférieure à celle des autres activités informelles. Le tableau 7²⁶ montre que les micro-entreprises du secteur informel dégagent une productivité du travail moitié moindre que celle du secteur formel en 1997, presque 3 fois moindre en 2007 et plus de 2

fois moindre en 2012. En revanche, la productivité apparente du travail dans les autres activités informelles qui était 1,6 fois plus élevée que celle des micro-entreprises en 1997, est passée à près de 2,2 fois plus en 2002, à près de 2,6 fois plus en 2007, et à plus de 2,4 fois plus en 2012, se rapprochant ainsi de la productivité du travail dans le secteur formel, et la dépassant même en 2007 et 2012.

Cette différence de productivité s'explique par l'hétérogénéité de la catégorie des « autres activités informelles ». Etant donné que la catégorie « autres emplois informels » ou « autres activités informelles » est obtenue par solde résiduel, son contenu est très hétérogène. Sur le versant de l'emploi, le solde contient 1) les micro-entreprises non enregistrées dans le répertoire (et qui n'ont donc pu être prises en compte dans l'extrapolation des résultats de l'enquête sur les micro-entreprises sans comptabilité), 2) les emplois non déclarés par les micro-entreprises du répertoire et 3) les emplois non déclarés par les entreprises formelles du répertoire. Sur le versant comptabilité nationale ou PIB, le solde comprend les mêmes éléments que le solde de l'emploi, auxquels il faut ajouter un solde résiduel correspondant à la composante d'économie souterraine qui résulte de la confrontation

²⁶ Le rapprochement des deux tableaux 5 et 6 permet de déduire la productivité apparente du travail dans les diverses catégories d'emploi.

des approches par la production, par la dépense et par les revenus et des équilibres ressources/emplois par produit.

Un lissage des résultats de cette composante résiduelle de l'économie consisterait donc en sa redistribution entre i) le secteur des micro-entreprises sans comptabilité²⁷ et ii) le secteur des entreprises formelles²⁸.

Ces imputations ne rendraient pas compte de l'ensemble du solde identifié puisque la productivité apparente des autres activités informelles en est venue à dépasser la productivité du secteur formel. Dès lors le solde final de la valeur ajoutée correspondrait à une estimation de l'économie souterraine, que l'on ne peut imputer à des emplois précisément identifiés mais dont une partie devrait sans doute être ajoutée au secteur des entreprises formelles dont les performances sont probablement sous-

estimées du fait d'une minoration de la rémunération des salariés (composante de la valeur ajoutée) en vue de minorer les charges sociales. Dans ce cas, la part des salaires versés de la main à la main ou transitant par des sociétés intermédiaires de services de main d'œuvre vient augmenter les consommations intermédiaires et vient en déduction de la valeur ajoutée, minorant ainsi la charge fiscale, mais minorant également de ce fait le PIB. On revient alors sur l'estimation de la « shadow economy » de Schneider et al.

En tout état de cause, la forte augmentation de la part imputable à l'économie souterraine au cours de la dernière période traduit l'essor du commerce transfrontalier de contrebande qui est devenu l'un des moteurs de l'économie informelle depuis la révolution.

²⁷ Estimé à partir du nombre d'indépendants et d'employeurs dans le solde, auxquels serait imputé l'emploi moyen dans les micro-entreprises et la productivité moyenne correspondante ou légèrement minorée.

²⁸ À partir du solde restant auquel serait imputée une productivité moyenne équivalente à celle des entreprises formelles ou légèrement minorée.

Tableau 7 : Productivité apparente du travail dans les diverse catégories d'emploi, 1997, 2002, 2007, 2012

	1997				2002				2007				2012			
	Valeur ajoutée brute (en millions de D)	Emplois (en milliers)	Productivité appa- rente (en millions de D)	Valeur ajoutée brute (en millions de D)	Emplois (en milliers)	Productivité appa- rente (en millions de D)	Valeur ajoutée brute (en millions de D)	Emplois (en milliers)	Productivité appa- rente (en millions de D)	Valeur ajoutée brute (en millions de D)	Emplois (en milliers)	Productivité appa- rente (en millions de D)	Valeur ajoutée brute (en millions de D)	Emplois (en milliers)	Productivité appa- rente (en millions de D)	Emplois (en milliers)
PIB/Emplois	20,898	2,503	8,349	29,933	2,696	11,103	45,638,1	3,085	14,794	70,371	3,234,4	22,685				
Agriculture	2,750	546	5,037	3,078	493	6,243	4,604,9	514	8,959	6,396,7	509,4	12,557				
Impôts sur importations	1,344			1,541			1,909,9									
Valeur Ajoutée Brute non agricole	16,804	1,957	8,587	25,314	2,203	11,491	39,123,3	2,571	15,217	60,601,1	2,725	22,239				
Administration publique	2,891	370	7,814	4,091	429	9,536	5,808,7	514	11,301	11,905,7	556	21,413				
Entreprises du répertoire	10,783	1,222	8,824	16,168	1,452	11,135	22,843,6	1,619	14,110	35,511,1	1,909	18,602				
Dont : Entreprises publiques et privées (secteur formel)	8,372	799	10,478	12,961	948	13,672	18,334,6	1,029	17,818	25,822,4	998	25,874				
Dont : Micro-entreprises (avec comptabilité)				782	71	11,014	1,242	83	14,964	2,305,6	76	30,337				
Dont : Micro-entreprises (sans comptabilité)	2,411	423	5,700	2,425	433	5,600	3,267	507	6,444	7,383,1	666	11,086				
Activités des ménages « purs » *				1,107			3,178			4,390,5						
Autres entrepreneurs individuels du secteur des ménages (y c. ISBL)							1,081	101	10,704	1,757,4						
Autres activités informelles	3,130	366	8,552	3,948	322	12,261	6,212	337	18,433	7,036,4	260	27,063				
Total informel (1997, 2002, 2007, 2012)	5,541	789	7,023	7,480	755	9,907	9,479	844	11,231	14,419,5	926	15,572				

Source : calculs effectués à partir des données des tableaux 5 et 6

Une interprétation possible de ces résultats est donc qu'une grande part des emplois dans les autres activités informelles est constituée par des emplois salariés non déclarés (et non couverts par la sécurité sociale) dans les entreprises formelles, ayant pour conséquence de faire apparaître une production sous-estimée dans le secteur formel.

La forte diminution de ces autres emplois informels en 2012 peut être interprétée comme le moyen utilisé par les entreprises du secteur formel pour s'adapter à la nouvelle situation de la période post-révolution : la diminution du volume de la demande et l'incertitude des conditions d'exercice de l'activité auraient été régulées par le renoncement à une main d'œuvre précaire n'ayant pas les moyens de faire respecter ses droits durant une période où les revendications salariales de la main d'œuvre protégée se sont multipliées.

Par ailleurs, les résultats du tableau 7 pourraient également être un signe de la sous-déclaration des salaires à la sécurité sociale en vue d'abaisser le montant des charges sociales. Sur ce dernier point, il pourrait être intéressant de comparer les déclarations de salaires (sous estimées aux fins d'alléger les charges sociales) des entreprises du répertoire à la CNSS d'une part, et les déclarations de salaires (surestimées aux fins de réduire la masse imposable) à la Direction générale des Impôts d'autre part.

D'une façon générale, ces fortes disparités (qui peuvent sembler incohérentes) dans la productivité apparente des diverses composantes de l'emploi nécessiteraient de procéder à l'actualisation de la matrice des inputs en travail élaborée en 1997.

Afin d'affiner l'estimation de la productivité apparente, une nouvelle matrice des inputs en travail devrait être construite par les comptables nationaux, à un niveau fin de la nomenclature des activités, afin de répartir de façon plus logique les emplois connus par la méthode résiduelle entre le secteur formel et le secteur informel. Cette nouvelle matrice devrait également intégrer une technique de transformation des emplois occasionnels, saisonniers ou temporaires en équivalents permanents en utilisant les résultats des enquêtes emploi qui mesurent le nombre de journées travaillées dans l'année.

Si l'utilisation du répertoire en vue de connaître les composantes de l'économie informelle semble aller de soi pour les années d'enquêtes sur les micro-entreprises, cela semble plus problématique lorsqu'il s'agit d'organiser le suivi annuel des diverses composantes de l'économie informelle. L'enquête quinquennale sur les micro-entreprises est en effet intéressante en ce qu'elle permet une actualisation des données du répertoire, ainsi que de connaître la proportion des micro-entreprises effectivement actives et les effectifs qu'elles emploient, au delà de ceux qui sont déclarés (ou en deçà lorsque leurs effectifs diminuent). L'utilisation directe du répertoire pour calculer

le solde des emplois informels à partir de la comparaison avec l'enquête emploi auprès des ménages pose quant à elle plusieurs problèmes. Tout d'abord le signalement et l'enregistrement des fermetures d'entreprises peuvent ne pas être immédiats. Par ailleurs, les caractéristiques de l'entreprise enregistrée peuvent avoir changé par rapport à son

dernier enregistrement. C'est pourquoi on peut penser que les statistiques d'immatri-culation à la sécurité sociale peuvent être plus pertinentes et efficaces à cet effet, dans la mesure où elles sont actualisées sur la base des cotisations trimestrielles (l'absence de versement de ces cotisations traduisant une sortie du répertoire).

3.5 Conclusion

Dans une période où les créations d'emplois sont devenues plus incertaines et où le taux de chômage a connu une forte augmentation, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que la proportion des affiliés à la sécurité sociale ait eu tendance à décroître. Le fait qu'en 2012 on n'ait pas assisté à une forte croissance de l'emploi dans l'économie informelle non agricole mais bien à sa diminution est simplement dû aux mesures prises par les pouvoirs publics (titularisation d'agents précaires dans le secteur public et programme Amal) et à l'adaptation des entreprises formelles qui ont réduit leurs effectifs de salariés précaires dans un contexte marqué par l'incertitude. Sans doute le nombre et la proportion des bénéficiaires de la protection sociale n'ont-ils pas connu un reflux d'une égale ampleur, car un certain nombre de travailleurs de l'économie informelle peuvent continuer à bénéficier d'une protection sociale au titre d'ayants droit de personnes régulièrement affiliées. C'est par la suite que les statistiques trimestrielles de la CNSS vont laisser apparaître une baisse très sensible du nombre de travailleurs salariés et non salariés, agricoles et non agricoles qui payent régulièrement leurs cotisations. D'où l'importance accrue d'une vérification du ciblage des régimes non contributifs afin

que ceux-ci bénéficient bien à ceux qui en ont réellement besoin : le projet d'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale et les défis de l'informalité, mené par le Centre d'Etudes et de recherches Sociales pour le Ministère des Affaires Sociales, a précisément porté sur les bénéficiaires de ces régimes non contributifs et leur situation socio-économique réelle (CRES, 2015 et CRES-BAD, 2015).

Sur le plan statistique, il est sans doute temps d'envisager – au delà de l'introduction des critères de définition de l'emploi informel et du secteur informel dans l'enquête trimestrielle sur l'emploi – une véritable enquête sur le secteur informel.

Et parce qu'il dispose d'un répertoire qui a régulièrement été mis à jour, l'INS pourrait procéder à une enquête combinée sur le secteur informel, à savoir la combinaison d'une enquête ménage dont l'objectif serait de mesurer les activités qui s'exercent à domicile ou de façon itinérante (l'enquête trimestrielle sur l'emploi peut parfaitement s'adjoindre un module spécifique à cet effet), et d'une enquête d'établissements dont l'échantillon ne serait plus tiré sur liste (car on sait que celle-ci est incomplète), mais sur la base d'un échantillon aréolaire avec tirage des aires de dénombrement selon une probabilité proportionnelle au nombre d'établissements connus d'après le

répertoire. Pour un pays comme la Tunisie où les établissements ont tendance à se concentrer sur des aires géographiques déterminées et où les micro et petites entreprises constituent une part importante

du tissu industriel, le sondage aréolaire des établissements semble en effet plus approprié que leur appréhension par un sondage aréolaire des ménages et l'enquête mixte traditionnelle ménages/établissements.

L'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2015

Nidhal Ben Cheikh
Directeur de recherche au CRES



4. L'emploi informel en Tunisie sur la période 2005-2015

Nidhal Ben Cheikh
Directeur de recherche au CRES

4.1 Introduction

La Tunisie s'est engagée depuis longtemps à étendre les régimes assurantiels de sécurité sociale vers toutes les catégories travaillant au sein de l'économie informelle. Cet engagement qui s'exprime au travers des avancées remarquables en matière de couverture légale, traduit de la même manière un attachement à la promotion du travail décent alors que de nouvelles formes d'emplois atypiques voire précaires commencent à se développer sous l'effet de la restructuration des secteurs productifs et de la concurrence internationale.

Toutefois, l'intérêt constant des autorités publiques en Tunisie pour l'extension de la couverture sociale à l'économie informelle est également motivé par la nécessité d'élargir les frontières du marché de travail formel. En effet, en plus de la protection des travailleurs contre les aléas, les autoités souhaiteraient aussi augmenter le nombre de cotisants aux caisses de sécurité sociale. Au regard de l'existence de régimes légaux de sécurité sociale pour la quasi-totalité des catégories socio-professionnelles, l'un des rares leviers à actionner pour ralentir la baisse du rapport démographique, consiste à promouvoir la formalisation et inciter les

travailleurs assujettis à s'affilier aux régimes gérés par la CNSS.

Il importe de rappeler que les caisses de la sécurité sociale en Tunisie font face depuis plus d'une décennie à des difficultés financières grandissantes dues à un décrochage entre les ressources et les emplois. Or les ressources des régimes assurantiels, composées essentiellement de cotisations sociales assises sur les salaires, sont générées dans leur majeure partie par l'économie formelle. Ceci revient à dire qu'un développement excessif de l'économie informelle pourrait se traduire par l'accentuation des pressions sur les travailleurs de l'économie formelle qui supporteront toute la charge d'imposition sociale et fiscale.

Évidemment, l'élargissement de l'économie informelle attiserait les contraintes de financement de la sécurité sociale en l'absence d'orientations visant l'élargissement de son assiette. Elle compromettrait aussi l'efficacité des efforts de redressement des équilibres financiers des régimes assurantiels actuels. De même, la capacité du gouvernement à maintenir le même niveau de bénéfices des régimes non-contributifs d'assistance sociale serait progressivement diminuée.

Ainsi, la promotion de la formalisation des travailleurs informels permettrait d'alléger le coût moyen de la sécurité sociale pour un travailleur formel. Elle contribuerait également d'une manière significative à une meilleure soutenabilité financière des régimes assurantiels de sécurité sociale et à une meilleure tenue de la compétitivité des entreprises tunisiennes face à la concurrence internationale.

Pour ces différentes raisons, l'analyse de l'évolution de l'emploi informel devrait permettre d'apporter aux autorités publiques des éclairages cruciaux sur son étendue et ses caractéristiques. Cette étude permettrait aussi d'identifier les principaux déterminants des comportements informels auprès des travailleurs non couverts par la sécurité sociale. Ces analyses devront guider et alimenter les réflexions menées actuellement en rapport avec le redéploiement de la sécurité sociale et l'instauration à terme d'un socle de protection sociale.

4.2 Approche méthodologique d'estimation de l'emploi informel

La méthodologie adoptée dans cette section pour l'estimation de l'emploi informel s'inspire des directives adoptées par la 17^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail en 2003 se rapportant à la définition de l'emploi informel

et à l'élaboration d'un cadre conceptuel de l'emploi au sein de l'économie informelle et permettant une comparabilité entre les différentes mesures mises en œuvre au niveau national (pour plus de détails, voir annexe 1).

Ainsi les indicateurs calculés dans cette section diffèrent de ceux calculés dans la section précédente en ce sens qu'ils ne portent que sur l'emploi informel et non sur l'ensemble de l'économie informelle (en particulier le secteur informel en tant que tel n'est pas inclus dans ces estimations, si ce n'est au travers des seuls emplois informels qu'il génère).

Dans une première analyse, il sera procédé à l'estimation de l'emploi informel dans le secteur non agricole, comme préconisé par toutes les références internationales, étant donné qu'on ne dispose pas en général des mêmes critères de mesure pour le secteur agricole. Ensuite, une définition extensive de l'emploi informel sera adoptée en incluant l'emploi non déclaré dans le secteur agricole. Ce qui revient à admettre que toutes les populations éprouvent nécessairement des besoins pour une sécurité sociale, et surtout que certaines catégories sociales se trouvent plus exposées aux risques de pauvreté et de vulnérabilité que d'autres.

L'emploi informel selon le statut dans l'emploi est estimé en soustrayant de l'emploi réel observé²⁹ les effectifs d'assurés sociaux déterminés à partir des bases de données individuelles des caisses de sécurité sociale. Dans le cadre de cette recherche, l'effectif d'assurés sociaux est calculé en considérant les travailleurs comme étant effectivement déclarés uniquement s'ils ont versé leurs cotisations à la CNSS au moins une fois au cours des quatre trimestres de l'année. Il y a lieu de préciser qu'une faible régularité de cotisation au cours d'une année

n'entraîne pas ipso facto la remise en cause du droit aux prestations de santé tant que l'assuré continue à verser ses contributions au moins un trimestre par année, mais cela serait susceptible d'hypothéquer les chances d'ouvrir droit à une pension décente pour l'affilié.

Les statistiques de l'emploi total, déclaré et informel seront différenciées selon le statut dans l'emploi, travail salarié et non salarié, comme indiqué dans le tableau 8 ci-dessous :

Tableau 8 : Indicateurs de l'emploi informel

Emploi total		Emploi déclaré		Emploi informel
Emploi total dans le secteur non agricole	—	Emploi déclaré dans le secteur non agricole	=	Emploi informel dans le secteur non agricole
Emploi total dans le secteur privé	—	Emploi déclaré dans le secteur privé	=	Emploi informel dans le secteur privé
Emploi salarié total dans le secteur privé	—	Emploi salarié déclaré dans le secteur privé	=	Emploi salarié informel dans le secteur privé
Emploi non salarié total dans le secteur privé	—	Emploi non salarié déclaré dans le secteur privé	=	Emploi non salarié informel dans le secteur privé

4.3 Dynamique de l'emploi informel au cours de la période 2005-2015

L'évolution de l'emploi informel est la résultante de deux dynamiques concomitantes : la première concerne l'évolution de la population active occupée en relation

avec le fonctionnement du marché du travail. Alors que la deuxième se rapporte aux nouvelles affiliations aux caisses de sécurité sociale et notamment aux comportements adoptés par les affiliés dans le paiement des cotisations aux caisses de sécurité sociale.

²⁹ L'emploi réel observé dans les enquêtes nationales sur la population et l'emploi de l'INS.

L'analyse de l'évolution de l'emploi informel permettra d'optimiser la mobilisation des cotisations des populations couvertes et non encore couvertes par le régime de sécurité sociale. En effet, l'un des résultats attendus de l'analyse de l'évolution de l'emploi informel au sein du secteur privé est de présenter des recommandations pratiques à l'adresse de la CNSS en vue de garantir une couverture sociale à toute la population active, tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'optimisation de la collecte des ressources de cotisations.

Pour des raisons de comparabilité internationale et en vue d'adopter les standards internationaux en matière d'estimation de l'emploi informel développés par l'OIT, l'accent sera mis dans cette section sur l'emploi informel total ainsi que sur l'emploi informel au sein de l'économie non agricole.

4.3.1 L'emploi total au sein de l'économie non agricole sur la période 2005-2015

Selon les enquêtes nationales sur l'emploi au cours de la période 2005-2015, l'emploi total au sein de l'économie non agricole a connu une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 1,9 %. Toutefois, cette croissance n'a pas été uniforme sur la période étudiée. En effet, l'année 2011 a été marquée par une chute des effectifs absolus de l'emploi total en raison de la baisse de la

production nationale suite aux mouvements sociaux qui ont précipité la chute de l'ancien régime.

Entre 2005 et 2013 l'emploi féminin qui représente en moyenne 25 % de l'emploi total non agricole a enregistré une croissance modérée de l'ordre de 1,9 % en moyenne par an. L'emploi salarié total au sein du secteur non agricole qui représente en moyenne 78 % de l'emploi total a évolué à un rythme légèrement moins accéléré que l'emploi des non-salariés, soit respectivement des taux de croissance de l'ordre de 1,9 % et de 2 % en moyenne par an sur la période 2005-2013.

4.3.2 L'emploi déclaré au sein de l'économie non agricole sur la période 2005-2015

Au cours de la période 2005-2015, le nombre total d'affiliés à la CNSS qui ont versé leurs cotisations au moins une fois par an a enregistré une croissance annuelle de 1.6%. En Tunisie, la couverture par les régimes assurantiels dans le secteur privé est assurée par les différents régimes créés et gérés par la CNSS. En 2015, le nombre total d'affiliés à la CNSS qui ont versé leurs cotisations au moins une fois par an, a atteint 1.558.360 contre 1.335.400 en 2005, ce qui correspond à une croissance moyenne de l'ordre de 1.6 %.

Tableau 9 : Évolution de l'emploi total au sein de l'économie non agricole (2005-2013)

(en milliers)	2005	2010	2011	2012	2015	Taux de croissance
Emploi total au sein de l'économie non agricole (15 ans et plus)	2397,4	2712,9	2623,8	2716,9	2893,6	1,9 %
Masculin	1792,1	2039,6	1958,5	2025,9	2163,0	1,9 %
Féminin	605,3	673,3	665,3	691,0	730,5	1,9 %
Emploi salarié total au sein de l'économie non agricole	1874,4	2106,5	2075,4	2135,2	2257,6	1,9 %
Masculin	1363,5	1531,4	1495,6	1538,7	1626,9	1,8 %
Féminin	510,9	575,1	579,8	596,5	630,7	2,1 %
Emploi non-salarié total au sein de l'économie non agricole	523,0	606,4	548,4	581,7	636,0	2,0 %
Masculin	428,6	508,2	462,9	487,2	536,2	2,3 %
Féminin	94,4	98,2	85,5	94,5	99,8	0,6 %

Source : Calculs de l'auteur sur la base des résultats des enquêtes nationales sur l'emploi de l'INS

Cette croissance est tirée en majeure partie de celle du régime des salariés non agricoles (RSNA) et plus particulièrement des affiliés de sexe féminin.

La croissance des affiliés de sexe féminin

s'est établie aux alentours de 2,3 % en moyenne par an au cours de la période étudiée alors que celle des affiliés de sexe masculin a été de moindre vigueur, soit 1,6 % par an.

Tableau 10 : Croissance moyenne des effectifs des affiliés de la CNSS par régime

	Croissance annuelle sur la période 2005-2015		
	Masculin	Féminin	Total
Régime des salariés non agricoles (RSNA)	1,6 %	1,6 %	1,8 %
Régime des indépendants non agricoles (RINA)	0,6 %	-1,0 %	0,3 %
Régime des indépendants agricoles (RIA)	1,4 %	1,2 %	1,4 %
Régime des salariés agricoles (RSA)	-2,1 %	-5,0 %	-2,5 %
Régime des salariés agricoles amélioré (RSAA)	-1,2 %	-0,5 %	-1,0 %
Régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR)	2,8 %	3,8 %	3,0 %
Total	1,4 %	2,0 %	1,6 %

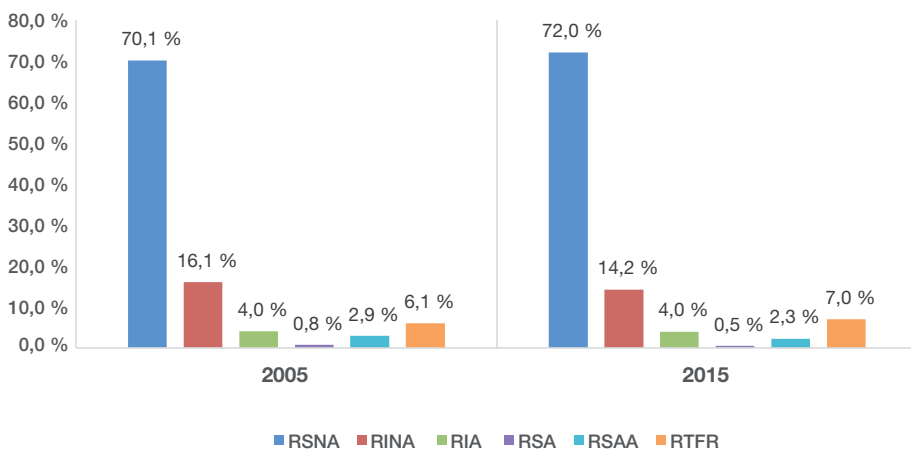
Source : Calculs personnels de l'auteur sur la base des statistiques produites par le DWH du CRES

En 2015, le régime des salariés non agricoles a représenté 72 % de l'effectif total des affiliés à la CNSS contre 14,2 % pour le régime des indépendants non agricoles (RINA), 4 % pour le régime des indépendants agricoles (RIA), 2,3 % pour le régime des salariés agricoles amélioré (RSAA) et 7 % pour le régime des travailleurs à faible revenus (RTFR). De l'analyse de la structure des affiliés de la CNSS, plusieurs enseignements se dégagent dont l'importance que recèle le régime des salariés non agricoles, principal pourvoyeur de la CNSS

en ressources financières provenant des cotisations perçues.

La comparaison de la structure des affiliations entre 2005 et 2015 révèle des mouvements de migration d'affiliés vers le RTFR en provenance du RINA et du RIA. Telle qu'illustrée dans le graphique ci-dessous, cette dynamique s'explique par l'attrait qu'exerce ce nouveau régime considéré comme étant exceptionnellement généreux en termes de prestations offertes par rapport aux contributions.

Graphique 4 : Répartition des affiliés à la CNSS par régime entre 2005 et 2015



Source : Calculs de l'auteur sur la base des statistiques produites par le DWH du CRES

L'emploi déclaré au sein de l'économie non agricole a évolué sur la période

2005-2015 au même rythme que l'emploi total non agricole, soit 1,9 % en moyenne

par an³⁰. Toutefois, les évolutions des composantes de l'emploi déclaré non agricole, en l'occurrence l'emploi salarié et non salarié, ont été dissemblables. Alors que le rythme d'évolution des salariés déclarés au sein de l'économie non agricole a dépassé légèrement celui de l'emploi salarié non agricole total, soit respectivement 2,1 % contre 1,9 %, l'emploi non-salarié déclaré

dans le secteur non agricole a évolué à un rythme manifestement lent soit 1,1 % en moyenne par an contre 2 % pour l'emploi non-salarié total dans l'économie non agricole.

Cette tendance pourrait être indicatrice de l'amplification de l'informalité au sein de la catégorie socio-professionnelle des « non-salariés dans l'économie non-agricole ».

Tableau 11 : Évolution de l'emploi déclaré (public et privé) au sein de l'économie non agricole (2005-2015)

	2005	2010	2011	2012	2015	Croissance moyenne 2005-2015
Emploi déclaré dans le secteur non agricole						
Total	1692,5	2049,4	2074,3	2092,7	2045,2	1,9 %
Masculin	1111,5	1314,7	1325,8	1343,1	1323,2	1,8 %
Féminin	581,0	734,6	748,4	749,6	722,0	2,2 %
Emploi déclaré dans le secteur non agricole						
Total	1475,8	1790,2	1817,6	1839,2	1820,6	2,1 %
Masculin	934,8	1106,2	1117,9	1136,9	1135,1	2,0 %
Féminin	541,0	684,0	699,7	702,3	685,5	2,4 %
Emploi non-salarié déclaré total dans le secteur non agricole						
Total	340,3	472,2	465,4	461,6	380,3	1,1 %
Masculin	176,7	208,5	208,0	206,2	188,1	0,6 %
Féminin	40,0	50,7	48,7	47,3	36,5	-0,9 %

Source : Calculs personnels de l'auteur (Nidhal Ben Cheikh) sur la base des statistiques produites par le DWH du CRES

³⁰ La prise en considération des affiliés actifs dans le secteur public géré en majeure partie par la CNRPS permet de disposer d'estimations sur l'emploi déclaré dans l'économie non agricole. Une partie des affiliés travaillant au sein d'entreprises publiques sont gérés par la CNSS. Leur effectif serait estimé en 2015 aux alentours de 52000 salariés.

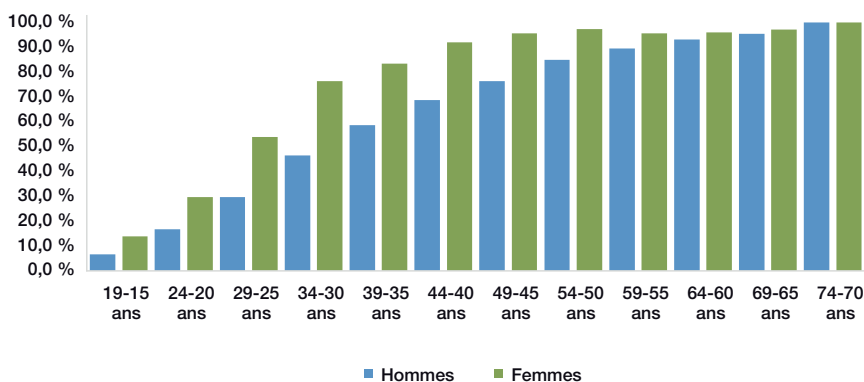
4.3.3 Dynamique de l'emploi informel sur la période 2005-2015

L'emploi informel au sein de l'économie représente 32,2 % de la population active occupée en 2015, soit 1.092.000 travailleurs informels. Il convient d'indiquer que le taux d'emploi a suivi une tendance baissière au cours de la période 2005-2011 avant de s'inscrire de nouveau nettement à la hausse sur la période 2012-2015. Le taux d'emploi informel qui culminait à niveau de 34 % en 2005 est passé à 28 % en 2010 et puis 32 % en 2015. Ce revirement de tendance confirme les caractéristiques contracycliques de l'emploi informel. En effet, l'emploi informel est réputé pour son rôle d'amortisseur de

chocs pendant les périodes de ralentissement et de repli de l'activité économique.

L'emploi informel est un phénomène qui, en Tunisie, se concentre particulièrement au sein des populations jeunes occupées sur le marché du travail : 60 % des hommes et 83 % des femmes occupant un emploi informel en 2014 sont âgés de moins de 40 ans³¹. Ce constat est d'une importance fondamentale dans l'esquisse des politiques de lutte contre toutes les formes de vulnérabilités dans la mesure où des pans entiers des populations jeunes occupées se trouvent davantage exposées aux aléas de la conjoncture économique comparés à leurs aînés sur le marché du travail.

Graphique 5 : Fréquences cumulées croissantes de l'emploi informel selon le genre et la structure par âge en 2014



Source : Calculs de l'auteur (Nidhal Ben Cheikh) sur la base des statistiques produites par le DWH du CRES et le recensement général de la population (INS – 2014)

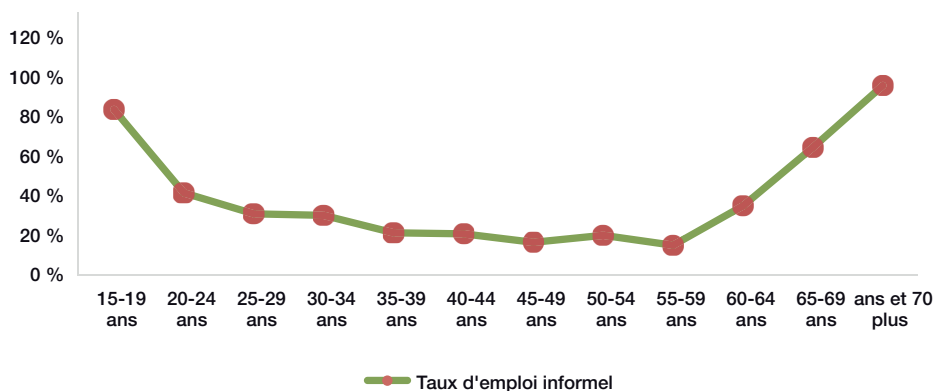
³¹ Voir dans le même sens : BIT (2015), La jeunesse tunisienne et l'économie informelle.

L'analyse des taux d'informalité selon la structure par âge de la population révèle que le phénomène d'informalité serait manifestement exacerbé auprès des populations jeunes qui viennent d'intégrer le marché de travail.

Les taux culminent à des niveaux élevés pour les tranches d'âges 15-19 et 20-24, soient respectivement 84 % et 42 %. Ce qui pourrait indiquer que les populations jeunes sont plus enclines à accepter des emplois précaires, peu décents et qui n'offrent pas de sécurité sociale. En

effet, les taux d'informalité se situent à des niveaux inférieurs à la moyenne nationale pour les tranches d'âges se situant entre 35 et 59 ans avant de reprendre, tout naturellement, leur hausse pour les populations âgées. Cette baisse des taux d'informalité qui se situe à moins de 25 ans de l'âge légal de départ à la retraite pourrait s'expliquer par un effort de rattrapage fourni par les travailleurs salariés et non salariés à dessein de maximiser les années de cotisation effective en perspective d'une pension de retraite décente.

Graphique 6 : Structure par âge du taux d'emploi informel en 2014

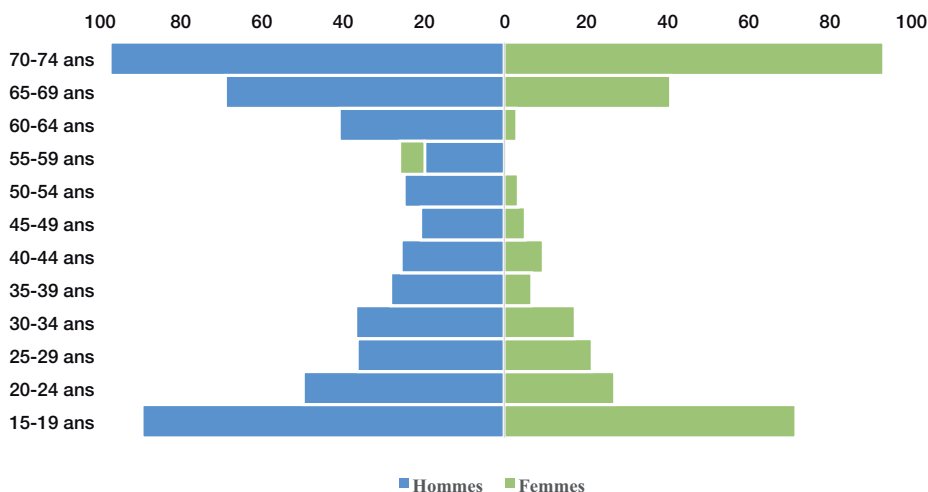


Les taux d'informalité sont particulièrement élevés auprès des hommes, soit 33 % contre seulement 15 % pour les femmes en 2014³².

Ce constat est valable pour toutes les tranches d'âges, ce qu'illustre clairement le graphique 7.

³² Ces résultats concernent uniquement l'année 2014 et se basent sur des recoupements entre les données sur l'emploi déclaré disponible au niveau du CRES et les résultats du recensement général de la population et de l'habitat pour l'année 2014. Il importe de souligner que certaines différences existent au niveau de l'emploi féminin entre les données annuelles sur l'emploi qu'on a puisées des enquêtes trimestrielles sur l'emploi réalisées par l'INS et les données du dernier recensement.

Graphique 7 : La pyramide d'âge de l'emploi informel en Tunisie (2014)



Source : Calculs de l'auteur (Nidhal Ben Cheikh) sur la base des statistiques produites par le DWH du CRES et le recensement général de la population (INS – 2014)

Les travailleurs non-salariés ont représenté 57 % de l'emploi informel total alors que leur part dans la population active occupée s'est située aux alentours de 22 % en 2015. Effectivement, les niveaux d'informalité touchant les travailleurs non-salariés distancient de loin ceux estimés pour les travailleurs salariés. En 2015, le taux d'informalité pour les non salariés a atteint 61 % contre seulement 21 % pour les salariés. Ce constat

se recoupe avec les faits stylisés à propos de l'économie informelle pour les pays en développement qui démontrent que l'emploi informel serait particulièrement associé au travail indépendant. Ce qui revient à dire que les travailleurs non salariés en Tunisie sont particulièrement moins résilients que les travailleurs salariés, et seraient de ce fait plus exposés aux aléas de la conjoncture économique.

Tableau 12 : Évolution de l'emploi informel au sein de l'économie (2005-2015)

	Emploi informel total au sein de l'économie		Emploi informel salarié total		Emploi informel non-salarié total	
	Nombre	en %	Nombre	en %	Nombre	en %
2005	1.001.355	34 %	434,000	22 %	567,755	63 %
2006	989,655	33 %	419,213	20 %	570,042	60 %
2007	954,801	31 %	446,065	21 %	508,736	54 %
2008	931,673	30 %	416,301	19 %	515,372	53 %
2009	895,869	28 %	378,975	17 %	516,894	52 %
2010	901,900	28 %	341,669	15 %	560,231	54 %
2011	773,903	24 %	298,354	13 %	475,549	51 %
2012	844,477	26 %	344,290	15 %	500,187	52 %
2013	961,792	29 %	423,862	18 %	537,930	54 %
2014	990,269	29 %	404,979	17 %	585,590	56 %
2015**	1.092.640	32 %	507,451	21 %	586,289	61 %

Source : Calculs de l'auteur (Nidhal ben Cheikh) sur la base des statistiques produites par le DWH du CRES et les enquêtes emploi de l'INS ** résultats provisoires

Toutefois, le nombre de travailleurs informels a nettement baissé jusqu'en 2011 avant de se situer à la hausse pendant la période transitoire 2012-2015. La baisse remarquable, mais inattendue de l'emploi informel observée en 2011, s'expliquerait manifestement par l'augmentation sans précédent du nombre des chômeurs au lendemain de la révolution. La titularisation de plus de 30.000 travailleurs dans la fonction publique et les entreprises publiques suite à l'accord conclu en 2011 entre le gouvernement tunisien et l'UGTT se

rapportant à la suppression de la sous-traitance dans le secteur public, expliquerait aussi cette baisse.

Plusieurs décisions d'ordre social et politique ont contribué à expliquer cette tendance.

Des décisions d'ordre social prises aux lendemains de la révolution sous la pression des masses, et notamment la régularisation de la situation des travailleurs des chantiers régionaux dont le nombre a connu une augmentation sans précédent, ont été aussi déterminantes

dans l'explication de la baisse notable de l'emploi informel en 2011. Cette embellie a été très courte dans la mesure où une tendance à la hausse de l'emploi informel s'est réamorcée en 2012 et persiste toujours en 2015. Ce retournement de tendance est plus prononcé pour le cas des travailleurs non-salariés qui ont vu leur taux d'informalité s'envoler de 51 % en 2011 à 61 % en 2015, contre respectivement

24 % à 32 % pour les travailleurs salariés.

Le tableau 13 infra affiche des résultats problématiques pour l'emploi informel féminin. Pendant la période 2005-2015, les effectifs d'emploi chez les femmes (issus de la comparaison entre les données de l'enquête emploi et les effectifs immatriculés à la CNSS) sont négatifs.

Tableau 13 : Évolution de l'emploi informel selon le genre (2005-2015)

	Emploi informel Salarié (en milliers)		Emploi informel non-salarié (en milliers)		Taux d'emploi informel salarié		Taux d'emploi informel non-salarié	
	M	F	M	F	M	F	M	F
2005	468,1	-34,1	419,7	148,1	32 %	-6 %	60 %	71 %
2006	459,0	-39,8	415,3	154,8	31 %	-7 %	57 %	69 %
2007	474,8	-28,8	379,9	128,9	31 %	-5 %	52 %	62 %
2008	463,3	-47,0	411,0	104,4	30 %	-8 %	53 %	56 %
2009	452,7	-73,8	404,0	112,9	28 %	-12 %	51 %	56 %
2010	456,5	-114,8	432,1	128,1	28 %	-19 %	53 %	59 %
2011	420,3	-121,9	369,5	106,1	26 %	-20 %	49 %	55 %
2012	450,4	-106,1	394,1	106,1	27 %	-17 %	51 %	56 %
2013	504,5	-80,6	429,3	108,6	29 %	-12 %	54 %	57 %
2014	500,9	-95,9	470,8	114,8	29 %	-15 %	56 %	59 %
2015**	555,4	-47,9	463,9	122,4	32 %	-7 %	59 %	66 %

Source : Calculs de l'auteur (Nidhal ben Cheikh) sur la base des statistiques produites par le DWH du CRES et les enquêtes emploi de l'INS * * résultats provisoires

Ces résultats absolument inattendus pourraient s'expliquer soit : (i) par la sous-estimation de l'emploi observé des femmes au sein des enquêtes sur l'emploi menées par l'INS, ou (ii) par la surestimation des

effectifs des affiliations féminines dans les bases de données individuelles de la CNSS. Or les bases de données des déclarations de la CNSS dont on s'est servi pour ces mesures sont exhaustives et très précises

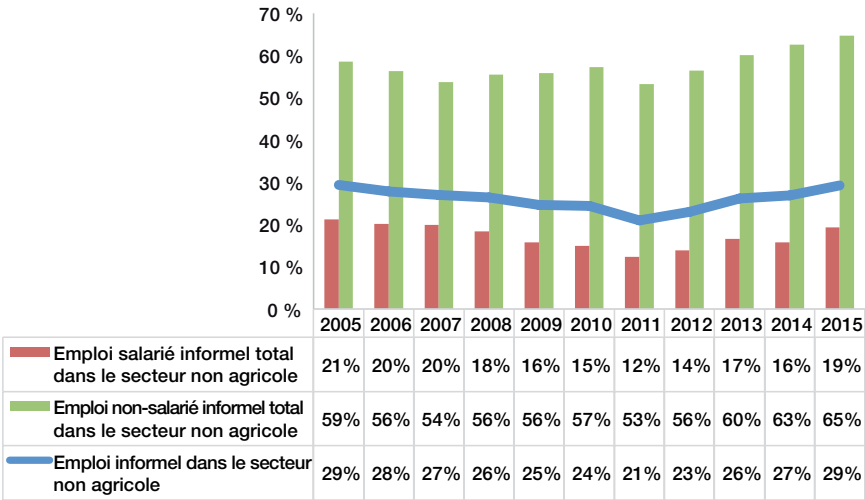
au niveau des informations individuelles. D'ailleurs, ce problème concerne seulement l'emploi salarié féminin dont les effectifs déclarés au principal régime de la CNSS (RSNA) en plus des régimes des salariés agricoles ont dépassé de 15 % l'effectif total des salariés de sexe féminin tiré de l'enquête sur l'emploi de 2014. A ce niveau d'analyse, on en conclut que les enquêtes sur l'emploi menées par l'INS depuis 2005 sur une base annuelle, puis trimestrielle ont eu tendance à sous-estimer l'emploi salarié féminin.

Il ne s'agit pas ici d'assertion, mais bien

d'une déduction logique à partir d'informations disponibles aussi bien au niveau de l'INS qu'au niveau du système d'information de la sécurité sociale géré par le CRES.

Le graphique ci-après illustre clairement la dynamique d'évolution du taux d'emploi informel au sein de l'économie non agricole qui s'est établi à 29 % en 2015 contre 24 % en 2010 et 29 % en 2005. Le taux d'informalité pour les non-salariés affiche un niveau particulièrement élevé en 2015, soit 65 % contre seulement 19 % pour les salariés non agricoles.

Graphique 8 : Taux d'emploi informel au sein de l'économie non agricole (2005-2015)



Source : Calculs de l'auteur sur la base des statistiques produites par le DWH du CRES et les enquêtes de l'INS

L'emploi informel au sein du secteur privé

Depuis plusieurs années, la CNSS fait face à un creusement accéléré de son déficit financier outre l'épuisement inquiétant de ses réserves. De ce fait, le débat sur l'avenir des caisses de retraite s'est intensifié au cours des deux dernières années. Néanmoins, les questions débattues et les pistes de réformes proposées sont restées focalisées uniquement sur le côté des dépenses et notamment les aspects liés aux paramètres de liquidation des retraites. Or, des gisements substantiels de ressources pourraient être explorés puis valorisés en mettant en œuvre des actions d'optimisation de la collecte des cotisations de la CNSS auprès des travailleurs, qui soient adossées à une stratégie d'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle. C'est dans ce cadre d'analyse que les estimations de l'emploi informel seront focalisées dans cette section sur le secteur privé agricole et non agricole.

Globalement, l'emploi informel dans le secteur privé a légèrement reculé passant de 45,3 % en 2005 à 43,3 % en 2015. Toutefois, le mouvement de baisse n'a pas été continu dans le sens où il a été entrecoupé d'une période de hausse franche des taux d'informalité à partir de 2012. En effet, sur la période 2012-2015, les taux d'emploi informel sont passés de 35,4 % à 38,9 % en 2014 puis 43,3 % en 2015. (Pour plus de détails sur les statistiques se rapportant à l'informalité dans le secteur privé, il faut se référer à l'annexe 3).

Toutefois et sur toute la période étudiée, la baisse de l'emploi informel chez les salariés au sein du secteur privé a été de moindre envergure que celle observée auprès des non salariés. Le tableau 14 ci-dessous démontre que le faible recul de l'emploi informel salarié (33,3 % en 2015 contre 34,2 % en 2005) s'explique fondamentalement par l'évolution du taux d'emploi informel des salariés dans le secteur agricole qui s'est établi aux alentours de 74 % en 2015 contre 64 % en 2005.

Cette prolifération de l'informalité auprès des travailleurs salariés dans le secteur agricole est inattendue voire très problématique. Les non salariés agricoles qui ont toujours constitué le noyau dur de l'emploi informel dans le secteur agricole ont paradoxalement connu un engouement sans précédent pour la couverture sociale dans le cadre des régimes RIA et RTFR. Il en résulta une baisse significative de leur taux d'informalité qui est passé de 67,9 % en 2005 à 52,9 % en 2015. Cette performance pourrait s'expliquer en partie par la création du Régime des travailleurs à faibles revenus (RTFR) en 2002, qui a attiré les indépendants agricoles au regard de sa générosité.

Toutefois, les interrogations demeurent entières sur les raisons profondes (cadre réglementaire, difficultés économiques liées à l'aridité endémique du secteur agricole, instabilité dans le travail, etc...) sous-jacentes à la reprise de l'informalité auprès des travailleurs salariés agricoles.

Tableau 14 : Évolution de l'emploi informel au sein de l'économie (2005-2015)

		2005	2010	2011	2013	2015
Emploi informel dans le secteur privé non agricole	Nombre	1.001.355	663,5	549,6	743,8	848,4
	%	37,6 %	35,1 %	32,5 %	36,4 %	39,0 %
Salariés informels dans le secteur privé non agricole	Nombre	398,6	316,3	257,8	367,5	437,0
	%	30,9 %	21,7 %	18,4 %	24,6 %	28,8 %
Non-salariés informels dans le secteur privé non agricole	Nombre	306,3	347,2	291,7	376,2	411,4
	%	58,6 %	57,3 %	53,2 %	60,1 %	64,7 %
Emploi informel dans le secteur privé agricole	Nombre	350,9	292,4	278,3	272,0	299,3
	%	67,0 %	51,8 %	50,9 %	51,5 %	60,0 %
Salariés informels dans le secteur agricole	Nombre	89,4	79,4	94,5	110,3	124,5
	%	64,4 %	57,3 %	61,2 %	67,0 %	74,1 %
Non-salariés informels dans le secteur agricole	Nombre	261,5	213,0	183,8	161,7	174,9
	%	67,9 %	50,0 %	46,8 %	44,5 %	52,9 %
Emploi informel total dans le secteur privé	Nombre	1055,8	955,9	827,9	1015,8	1147,7
	%	45,2 %	36,3 %	33,2 %	38,3 %	43,3 %
Emploi salarié informel total dans le secteur privé	Nombre	488,0	395,7	352,4	477,9	561,5
	%	34,2 %	24,7 %	22,7 %	28,8 %	33,3 %
Emploi non-salarié informel total dans le secteur privé	Nombre	567,8	560,2	475,5	537,9	586,3
	%	62,5 %	54,3 %	50,5 %	54,4 %	60,7 %

Source : Calculs personnels de l'auteur (Nidhal Ben Cheikh) sur la base des statistiques produites par le data warehouse du CRES et les enquêtes sur l'emploi de l'INS

4.3.4 La couverture sociale effective³³ dans le secteur privé sur la période 2005-2015

En dépit des efforts déployés en vue d'étendre la couverture sociale à l'économie informelle, les taux de couverture restent

modestes. En effet, malgré la mise en place de régimes assurantiels pour la quasi-totalité des catégories socio-professionnelles, le taux de couverture sociale dans le secteur privé se situe toujours à un niveau relativement faible et en dessous des attentes des autorités, soit 56,7 % en 2015 contre 54,8 % en 2005.

³³ Le taux de couverture sociale effective est calculé en rapportant les déclarations à la CNSS pendant l'année à la population occupée de référence : totale, agricole, non agricole, salariée ou non salariée.

Tableau 15 : Évolution des taux de couverture sociale effective au cours de la période 2005-2015

	Secteur privé	Salariés dans le secteur privé	Non-salariés dans le secteur privé	Economie Totale	Travailleurs salariés	Travailleurs non salariés
2005	54,8 %	65,8 %	37,5 %	65,7 %	78,4 %	37,5 %
2006	56,6 %	67,3 %	40,4 %	67,1 %	79,5 %	40,4 %
2007	59,2 %	67,3 %	45,9 %	69,1 %	79,2 %	45,9 %
2008	61,1 %	70,0 %	46,8 %	70,5 %	81,0 %	46,8 %
2009	63,0 %	72,5 %	47,8 %	72,0 %	82,8 %	47,8 %
2010	63,7 %	75,3 %	45,7 %	72,5 %	84,8 %	45,7 %
2011	66,8 %	77,3 %	49,5 %	75,6 %	86,6 %	49,5 %
2012	64,6 %	74,8 %	48,0 %	74,1 %	85,0 %	48,0 %
2013	61,7 %	71,2 %	45,6 %	71,4 %	82,2 %	45,6 %
2014	61,1 %	72,1 %	43,6 %	71,0 %	83,0 %	43,6 %
2015	56,7 %	66,7 %	39,3 %	67,8 %	79,1 %	39,3 %

Source : Calculs personnels et compilations de l'auteur (Nidhal Ben Cheikh) sur la base des données du data warehouse du CRES

L'amélioration la plus remarquable de la couverture effective revient au secteur agricole avec un taux de couverture s'élevant à 40 % en 2015 contre 33 % en 2005 (voir Annexes 4). Les régimes des non-salariés et des salariés non agricoles, ont enregistré des performances de moindre importance au cours de la période indiquée³⁴.

4.3.5 Le levier de la formalisation des travailleurs informels : un réel potentiel de levée de ressources pour la CNSS

Les résultats présentés relatifs à l'ampleur de l'emploi informel, permettraient d'orienter la réflexion sur les gisements de ressources dont dispose la CNSS et qu'elle est en mesure de mobiliser en vue de combler même

³⁴ (Pour plus de détails, voir le tableau relatif à l'évolution de la couverture effective en annexe 4).

partiellement les déficits actuels et lisser les taux de cotisation d'équilibre. Pour cela, trois scénarios de formalisation de l'emploi informel non déclaré à la CNSS en 2014 ont été définis comme suit : « scénario 1 : une réduction de l'emploi informel de 100 % », « scénario 2 : une réduction de l'emploi informel de 50 % » et « scénario 3 : une réduction de l'emploi informel de 30 % ».

Ces différents scénarios ne pourraient se concrétiser que moyennant une réorganisation fonctionnelle de certains services de la CNSS ainsi qu'une intensification des campagnes de sensibilisation auprès des travailleurs quant à l'importance des régimes assurantiels et à un renforcement du contrôle auprès des employeurs et des travailleurs non-salariés.

L'estimation du manque à gagner de la CNSS pour chacun des scénarios au cours de l'année 2014 s'appuie sur l'adoption de deux hypothèses. La première consiste à estimer les recettes de cotisations aussi bien pour les salariés du RSNA que pour les non-salariés du RTNS, sur la base du SMIG établi à 330 DT au cours de l'année considérée. La deuxième hypothèse se base quant à elle sur l'adoption du salaire moyen déclaré au RSNA, qui a été de l'ordre 750 DT pour l'année 2014. Les taux de cotisations pratiqués (employeur et salarié), sont respectivement de l'ordre de 18,25 % et 7,45 % pour le RSNA et le RTNS. Les recettes techniques de la CNSS en 2014 étaient de l'ordre de 2220 MD.

Tableau 16 : Estimation du manque à gagner de la CNSS en raison de la sous-couverture en 2014 selon divers scénarios de formalisation de l'emploi informel

Année 2014	Couverture légale	Couverture effective	Potentiel de la CNSS	Effectif informel (en milliers)
RSNA	100 %	76,5 %	23,5 %	348
RTNS	100 %	43,6 %	56,4 %	585

	Scénarios de formalisation		
	S1 : 100 %	S2 : 50 %	S3 : 30 %
Hypothèse 1 : Le salaire de référence pour la détermination des cotisations est le salaire moyen brut déclaré à la CNSS (750 DT)			
Manque à gagner pour le RSNA en MD	568,5	284,2	170,5
Manque à gagner pour le RTNS en MD	392,2	196,1	117,7
Manque à gagner total en MD	960,7	480,4	288,2
En % des recettes totales de la CNSS	43,3 %	21,6 %	13,0 %
Hypothèse 1 : Le salaire de référence pour la détermination des cotisations est le SMIG (330 DT)			
Manque à gagner pour le RSNA en MD	250,1	125,1	75,0
Manque à gagner pour le RTNS en MD	172,6	86,3	51,8
Manque à gagner total en MD	422,7	211,4	126,8
En % des recettes totales de la CNSS	19 %	10 %	6 %

Source : Scénarios et Calculs de Nidhal ben Cheikh (CRES)

Au regard du taux actuel de l'emploi informel, la CNSS dispose de leviers assez importants pour collecter davantage de recettes de cotisations auprès des populations assujetties. En effet, les scénarios 2 et 3 permettraient de mobiliser des ressources supplémentaires respectivement de l'ordre de 480,4 MD et 288,2 MD sous la première hypothèse (H1), et 211,4 MD et 126,8 MD sous l'hypothèse 2 (H2).

Ces ressources représenteraient respectivement 21,6 % et 19 % des recettes totales de la CNSS en 2014 sous H1 et 10 % et 6 % sous H2. Bien que difficilement réalisable, le scénario 1 permettrait à la CNSS de mobiliser un manque à gagner de l'ordre de 960,7 MD sous H1 et 422,7 MD sous H2, correspondant respectivement à 43 % et 29,1 % des recettes en cotisations de la CNSS en 2014.

Ce scénario pouvant sembler relativement ambitieux, il serait alors plus tentant de mettre l'accent sur les deux autres scénarios, qui apparaîtraient plus accessibles quant à leur faisabilité. Le deuxième scénario, le plus à même d'être concrétisé moyennant l'adoption d'une stratégie idoine de renforcement du contrôle, permettrait à la CNSS, toutes choses étant égales par ailleurs, de mobiliser au moins 2400 MD en l'espace de 5 ans pour H1 et 1000 MD pour H2.

Toutefois, il importe de souligner que ces montants sont estimés sur la base d'hypothèses résolument minimalistes se

rapportant au SMIG et au salaire moyen et en n'incluant pas les régimes suivants : RSA, RSAA et RTFR. Il s'agit incontestablement d'une preuve de taille quant à l'existence d'un réservoir substantiel dans lequel la CNSS est appelée à puiser en vue de mobiliser des recettes annuelles supplémentaires de cotisations sociales. Cette démarche couplée à d'autres mesures visant la révision des paramètres de liquidation des pensions, est susceptible à moyen terme de lisser les taux de cotisation d'équilibre et d'atténuer sensiblement les pressions lancinantes pesant sur les équilibres financiers de la CNSS.

Conclusions et recommandations

La présente étude a traité de deux domaines à la fois bien différenciés et liés : la protection sociale et l'économie informelle et elle porte en conséquence deux séries de recommandations : une première série concerne l'adaptation du système statistique aux nouvelles exigences de la collecte d'informations sur l'économie informelle et une seconde série de recommandations porte sur l'extension du socle de protection sociale aux fins de couvrir les besoins fondamentaux de l'ensemble de la population. Dans ces deux domaines, la Tunisie a été à la pointe des progrès réalisés et a montré la voie à nombre de pays. Mais il est aujourd'hui nécessaire de procéder à des ajustements pour tenir compte des changements intervenus aux plans économique et social dans un pays qui a connu de profonds bouleversements.

Dans la plupart des pays, l'emploi informel – défini par l'absence de contribution à la sécurité sociale – est mesuré à partir des enquêtes emploi et rarement à partir des statistiques de la sécurité sociale. La Tunisie est pourtant dans cette situation paradoxale : après avoir été à la pointe de la collecte statistique sur l'économie informelle, c'est dans l'analyse des données de sécurité sociale qu'elle excelle aujourd'hui et c'est sur cette base que peut se mesurer l'emploi informel. Ce n'est qu'en 2013 qu'ont été introduites les

questions qui devraient permettre le suivi régulier des composantes de l'économie informelle, mais les premiers résultats n'en ont pas été publiés, sans doute parce qu'ils ne sont pas totalement cohérents avec d'autres sources qui ont jusqu'ici été privilégiées, en particulier le répertoire national des entreprises qui sert de base aux enquêtes sur les micro-entreprises et les entreprises en général. Sans nier l'importance de ce répertoire et son utilité pour le suivi statistique des entreprises, il convient cependant de remarquer que le taux de non réponse de l'enquête sur les micro-entreprises n'a cessé d'augmenter au fil des années et qu'il faut bien admettre en conséquence qu'un grand nombre de ces micro-entreprises « enregistrées » semblent s'être volatilisées ou en tout cas être devenues invisibles peu après sinon immédiatement après être passées dans les filets du fisc, de la sécurité sociale ou de la statistique. C'est pourquoi il est justifié que cette catégorie d'entreprises soit considérée comme partie prenante de l'économie informelle et de sa principale composante qu'est le secteur informel.

Les recommandations qui suivent s'adressent donc à l'INS :

- 1) Systématiser la collecte des critères de définition de l'emploi informel et du secteur informel dans l'enquête trimestrielle sur

l'emploi et en discuter les résultats en vue d'améliorer la qualité de la collecte dans les diverses sources.

- 2) Poursuivre l'enquête quinquennale sur les micro-entreprises, mais sur la base d'un sondage aréolaire des établissements plutôt que sur la base du listing du répertoire : autrement dit le répertoire mis à jour de façon régulière doit être utilisé pour calculer la densité des établissements au niveau le plus fin du maillage territorial (aires de dénombrement du recensement), afin de permettre un tirage aléatoire des établissements selon une probabilité proportionnelle à la taille en nombre d'établissements ; les aires de dénombrement ainsi tirées (après stratification) devraient être exhaustivement recensées du point de vue des établissements aux fins d'extrapolation ultérieure des résultats et en vue d'un tirage au second degré des établissements. Parallèlement l'enquête emploi devrait inclure un module spécifique permettant de mesurer en profondeur les activités à domicile ou mobiles, exercées de façon indépendante par les membres des ménages. Par ce type d'enquête dite « combinée » seraient couvertes de façon appropriée l'ensemble des activités informelles, y compris les établissements de taille intermédiaire (petites et moyennes entreprises, à côté des micro-entreprises) qui sont nombreuses dans un pays comme la Tunisie mais échappent aux investigations classiques.

Concernant la protection sociale, il a été souligné que la Tunisie avait également été dans ce domaine à la pointe des progrès enregistrés dans la région et sur le continent. Mais le système contributif semblait avoir atteint le stade de maturité, une spécificité des régimes par répartition, et des migrations étaient enregistrées depuis le système contributif vers le système non-contributif, en particulier chez certaines catégories de travailleurs. Ici encore, les résultats de l'enquête d'évaluation menée par le CRES sur les bénéficiaires du Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses et de l'Aide Médicale Gratuite devraient permettre de mieux comprendre l'origine de ces migrations et les liens de ces bénéficiaires avec l'économie informelle.

La présente étude a proposé plusieurs scénarios d'extension de la sécurité sociale dans sa version contributive. Afin de ne pas rester purement théoriques, ces scénarios devraient s'accompagner d'études approfondies des divers secteurs d'activités de l'économie informelle afin que les niveaux et les modes de prélèvement ou de levée des cotisations soient adaptées aux situations réelles et ne remettent pas en question les équilibres des revenus qui sont tirés de ces activités.

Ces chantiers sont essentiels pour que l'économie de la transition s'oriente vers la mise en œuvre d'un socle de protection sociale pour tous, tout en assurant la viabilité à long terme du financement de la protection sociale en Tunisie.

Annexe 1

Économie informelle, secteur informel, emploi informel, économie illégale : de quoi parle-t-on ?

Il est indispensable de rappeler brièvement le contenu des concepts qui sont souvent utilisés de façon inappropriée, alors qu'ils ont fait l'objet de définitions internationalement reconnues depuis de nombreuses années.

A.1. Les définitions et les méthodes de collecte statistiques

Le secteur informel a été défini par la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail (BIT, 1993 a et b), comme étant composé d'entreprises de travailleurs à leur propre compte et d'entreprises d'employeurs informels (une dichotomisation qui pourrait rappeler les deux niveaux ou deux sous-secteurs identifié par les analystes), en se référant aux caractéristiques des unités économiques dans lesquelles les personnes travaillent : (i) statut juridique (entreprises individuelles non constituées en sociétés et appartenant de ce fait au secteur des ménages), non enregistrement de l'unité économique ou de ses employés, taille de moins de 5 salariés permanents (la définition de 1993 ne faisait pas référence à un seuil explicite, mais implicitement celui-ci était de moins de 10 salariés, ce n'est que plus tard

que le seuil fut ramené par le groupe de Delhi – explicitement cette fois-ci - à moins de 5 salariés), production destinée à être commercialisée, au moins pour partie sur le marché. Les enquêtes mixtes (ménages/établissement) ont été recommandées par la conférence afin d'appréhender le secteur informel : dans cette approche, toutes les unités économiques dont le chef est un membre du ménage sont énumérées dans les ménages échantillonnés, puis interrogées dans une seconde étape par un questionnaire d'établissement. Plus tard, en 1997, le Groupe de Delhi sur les statistiques du secteur informel fut mis en place par la Commission statistique des Nations Unies en vue d'améliorer et de développer la définition et la collecte de données sur ce secteur : le groupe s'est réuni régulièrement et l'un de ses principaux résultats est certainement le manuel qu'il vient de publier conjointement avec le BIT en 2013 : « *Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel* ».

En 2003, la 17^e CIST (BIT, 2003) a adopté une directive pour la définition de l'emploi informel : celui-ci comprend tous les emplois dans les entreprises informelles ainsi que dans les entreprises formelles occupés par des travailleurs et en particulier des salariés « dont la relation d'emploi n'est pas soumise,

de par la loi ou en pratique, à la législation nationale du travail, l'impôt sur le revenu, la protection sociale ou le droit à certains avantages liés à l'emploi (par exemple, préavis en cas de licenciement, indemnité de licenciement, congés payés annuels ou congés de maladie payés, etc.). Les raisons peuvent en être les suivantes: les salariés ou leurs emplois ne sont pas déclarés ; les emplois sont occasionnels ou de courte durée; le temps de travail ou le salaire n'atteignent pas un certain seuil (pour devoir payer des contributions à la sécurité sociale, par exemple) ; le salarié est employé par une entreprise individuelle ou une personne membre d'un ménage ; le lieu de travail du salarié se situe en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur (travailleurs extérieurs à l'établissement et ne bénéficiant pas d'un contrat de travail) ; la législation du travail n'est pas appliquée, respectée ou observée pour tout autre motif. Les critères opérationnels pour définir les emplois informels des salariés doivent être déterminés en fonction des circonstances nationales et de la disponibilité des informations ».

L'emploi informel est donc généralement défini par l'absence de protection sociale ou le non-paiement des cotisations sociales (principalement couverture santé) ou l'absence de contrat écrit (mais ce critère ne peut être appliqué qu'aux seuls salariés, il est donc plus étroit que celui de protection sociale qui doit donc lui être préféré). Néanmoins, les individus peuvent bénéficier de la protection sociale grâce à la contribution d'un autre

membre de la famille en tant qu'ayant droit. Par conséquent, la définition appropriée doit être liée au paiement des cotisations sociales par les travailleurs concernés plutôt qu'au droit des travailleurs à des prestations sociales.

Cette nouvelle définition élargie de l'informalité est intéressante en ce qu'elle répond à une pratique habituelle dans de nombreux pays en développement où les enquêtes sur l'emploi sont souvent utilisées pour recueillir des données sur la couverture de la protection sociale. En conséquence, l'absence de protection sociale de préférence à l'absence de contrat écrit (qui s'applique aux salariés seulement) est devenu le critère le plus courant pour la mesure de l'emploi informel et l'introduction de questions afin d'appréhender la protection sociale (en particulier la protection en matière de santé) s'est rapidement diffusée dans les pays où les enquêtes auprès des ménages sont moins régulières et ne comprenaient pas initialement ces questions. Néanmoins, les pratiques continuent d'être différentes selon les régions et les pays : l'idéal consiste en la collecte de données sur l'emploi informel et sur l'emploi dans le secteur informel au moyen d'enquêtes emploi ou d'autres enquêtes auprès des ménages, mais cette pratique reste encore rare.

Le tableau A1 ci-après présente de façon simplifiée la complexité des deux concepts et montre qu'ils ne sont pas mutuellement exclusifs en tant que composantes de la main-d'œuvre, et le tableau A2 tente de faire

la lumière sur la place du secteur informel et institutionnels du Système de Comptabilité Nationale (SCN).
de l'emploi informel dans les divers secteurs

Tableau A1 : Composantes du secteur informel et de l'emploi informel dans le marché du travail

		Individus/Emplois	
		Informel	Informel
Unités économiques / Entreprises	Secteur Informel	(1)	(2)
	Secteur Formel	(3)	(4)
Ménages	Travailleurs domestiques rémunérés	(5)	(6)
	Production de biens pour usage final propre	(7)	-

Les deux cellules de couleur grise recouvrent le « secteur informel », tandis que les quatre cellules en ligne double recouvrent l'« emploi informel » :

- Emploi dans le secteur informel = (1) + (2)
- Emploi informel = (1) + (3) + (5) + (7)
- Emploi dans l'économie informelle = ((1) + (2)) + ((3) + (5) + (7))

La cellule (2) signifie que dans le secteur informel, certaines personnes peuvent avoir un emploi formel (cela peut arriver lorsque les critères de non-enregistrement de l'unité ou des salariés, ne sont pas utilisés dans la définition : de ce fait, l'emploi informel ne recouvre pas la totalité du secteur informel). Il peut également se produire en raison du fait que certains travailleurs du secteur informel bénéficient de la sécurité sociale en tant qu'ayant droit de parents ou de conjoints qui sont immatriculés. Une telle catégorie est

supposée être de petite taille. Mais la catégorie principale est la cellule (3), qui représente les emplois informels en dehors du secteur informel et donc principalement dans le secteur formel. Cette catégorie est supposée être importante et croissante. Enfin les cellules (5) et (7) sont des composantes des ménages eux-mêmes : les ménages sont les employeurs de travailleurs domestiques rémunérés et la production de biens pour usage final propre fait référence à l'agriculture de subsistance ou aux activités de subsistance en général, qui ne sont pas destinées au marché.

Afin d'éviter les incohérences entre les définitions des deux concepts, il peut être utile et pratique de considérer que le secteur informel est une composante de l'économie informelle : l'emploi dans l'économie informelle est ainsi composé de toutes les personnes (quel que soit leur statut d'emploi) qui travaillent

dans des entreprises informelles, ainsi que toutes les personnes qui travaillent de manière informelle dans d'autres secteurs de l'économie, à savoir les entreprises formelles, les ménages ayant des employés rémunérés (travailleurs domestiques) ou les travailleurs indépendants qui produisent des biens (produits primaires ou biens manufacturés) pour usage final propre des ménages. Par définition, tous les aides familiaux (non rémunérés) sont classés dans l'emploi informel. En ce sens, l'emploi dans l'économie informelle vient compléter les compilations de l'OIT (ILO, 2011) qui - bien que se référant à l'économie informelle - préfèrent ne pas additionner les deux composantes de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel hors du secteur informel.

Tous ces emplois contribuent à la formation de la valeur ajoutée constitutive du PIB, mais alors qu'une partie de ces emplois est directement mesurée (par exemple l'emploi dans les micro-entreprises dont on connaît les résultats par voie d'enquêtes quinquennales), une autre partie est estimée indirectement par voie d'hypothèses (on affecte un salaire fictif ou une valeur ajoutée aux emplois correspondants), et une autre partie résulte encore des comparaisons entre estimations globales de la production, des revenus et des dépenses, et plus particulièrement des équilibres emplois/ressources par produit et de l'équilibrage du Tableau des Entrées/Sorties. On considère enfin que les PIB sont souvent l'objet de sous-estimations et il existe des estimations globales (conduites hors du système de comptabilité nationale)

fondées sur des modèles (le modèle MIMIC – Multiple Indicators, Multiple Causes - par exemple) qui prétendent et sont supposées donner une idée de la grandeur de l'économie **non observée, souterraine ou illégale** : ces estimations sont comparées aux PIB réels et résultent en des pourcentages dont on dit qu'ils correspondent à des sous-estimations du PIB : or ces exercices semblent ignorer qu'une partie de ces estimations est déjà incluse dans le PIB (le secteur informel notamment) et que dès lors que l'on ignore cette part déjà incluse, il n'est pas possible de comparer les résultats du modèle avec le PIB réel.

Pour mesurer la contribution du secteur informel et de l'emploi informel au PIB, il faut comprendre où ces activités et les emplois correspondants sont positionnés dans les différents secteurs institutionnels du SCN. Le tableau 2 ci-après tente de rendre une telle compréhension plus facile : le secteur informel est un sous-secteur du secteur institutionnel des ménages et il ne constitue seulement qu'une partie de celui-ci (et pas nécessairement la partie la plus importante), et par définition, il ne peut appartenir à l'un des autres secteurs institutionnels. L'emploi informel, au contraire, est transversal à tous les secteurs institutionnels, administration incluse, et il ne peut pas être défini en fonction de l'unité de base du SCN, à savoir l'unité économique. L'emploi informel doit être mesuré dans la matrice des inputs en travail, un instrument qui permet de veiller à ce que tous les emplois et toutes les heures

de travail soient prises en compte dans la mesure de la contribution de chaque secteur institutionnel à la valeur ajoutée de toutes les industries qui composent le PIB.

Tableau A2 : Composantes du secteur informel, de l'emploi informel et de l'emploi dans l'économie informelle par secteurs institutionnels dans le Système de Comptabilité Nationale

	Secteurs Institutionnels		Sous-secteurs	Economie Totale	
Entreprises/ Unités Economiques / Secteurs Institutionnels	Administration Publique			Formel	Informel
	Sociétés Non-Financières			1	2
	Sociétés Financières				
	Institutions Sans But Lucratif au Service des Ménages (ISBL-SM)				
	Ménages	Entrepreneurs individuels	Entrepreneurs individuels formels	3	4
			Entrepreneurs individuels : Secteur Informel	5	6
			Production de biens pour usage final propre	-	7
		Autres	Services domestiques rémunérés	8	9
Loyers imputés *			-	-	
Emploi dans le secteur informel = (5) + (6)					
Emploi informel = (2) + (4) + (6) + (7) + (9)					
Emploi dans l'économie informelle = ((5) + (6)) + ((2) + (4) + (7) + (9))					

Source : Charnes (2013)
Remarque *: les « loyers imputés » sont un concept de comptabilité nationale se référant aux « propriétaires-occupants » et qui n'a pas de correspondance en termes d'emplois

En ce qui concerne les méthodes de collecte de données, et à la suite des recommandations de la 15^e CIST en 1993, les enquêtes mixtes (ménage/établissement) ont eu tendance à prévaloir depuis les années 1990. Dans ce type d'enquête, tous les établissements (des travailleurs indépendants à domicile et vendeurs ambulants jusqu'aux micro et petits entrepreneurs) dont le chef est un membre des ménages sélectionnés sont interrogés à l'aide d'un questionnaire d'établissement. Cependant, dans les pays émergents où le segment des micro, petites et moyennes entreprises est en croissance rapide, l'échantillonnage direct des établissements est préférable, combiné avec une enquête auprès des ménages pour les activités à domicile et mobiles, à condition que la densité des établissements soit connue au niveau national à partir d'un recensement

économique récent. En fait, les recensements économiques - qui prévalaient avant la mise en œuvre des enquêtes mixtes - ont continué à être effectués sur une base régulière dans de nombreux pays, car ils sont plus susceptibles de fournir les informations détaillées requises pour l'établissement des comptes nationaux, en dépit du fait qu'ils ne couvrent pas l'ensemble de l'univers des activités informelles et en particulier les activités à domicile et les activités mobiles.

A.2. Quelles définitions en Tunisie ?

Il n'existe pas de définition officielle du secteur informel ou de l'emploi informel en Tunisie. On se basera donc ici sur les pratiques et critères utilisés par l'INS pour mesurer les micro-entreprises dans l'enquête quinquennale conduit depuis 1997 et dans le secteur institutionnel des ménages en Comptabilité Nationale.

Comme on vient de le rappeler, le secteur informel, défini par la 15^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) en 1993, est constitué par les entreprises individuelles (n'ayant pas la forme de sociétés et donc ne tenant pas de comptabilité complète avec bilan) rattachées au secteur institutionnel des ménages en comptabilité nationale (à l'exclusion donc des institutions sans but lucratif au service des ménages, telles les associations de la société civile) et dont la taille est inférieure à un certain seuil (6 salariés en Tunisie) et/ou qui ne sont pas enregistrées et/ou dont les salariés ne sont pas enregistrés. Jusqu'à la mise en place du Répertoire

National des Entreprises (RNE) à la fin des années 1990, la définition du secteur informel en Tunisie répondait aux deux premiers de ces derniers critères (et sans doute largement au troisième) car ces entreprises n'étaient pas comptabilisées dans les répertoires statistiques (elles avaient fait l'objet d'un recensement quasi-exhaustif en 1975-76 et en 1981). Aujourd'hui, on peut continuer à ranger dans le secteur informel les micro-entreprises de moins de 6 salariés et ne tenant pas de comptabilité qui font l'objet d'une enquête quinquennale, bien que ces entreprises soient enregistrées dans le répertoire, afin de conserver la cohérence des séries statistiques avec les périodes antérieures, et également avec les pays du Maghreb pour lesquels l'absence de répertoire implique que ces micro-entreprises continuent à être « non enregistrées ». Bien entendu, il continue à exister en Tunisie des entreprises de moins de 6 salariés qui ne sont pas enregistrées dans le répertoire. Mais leur nombre et les effectifs qu'elles emploient ne peuvent être estimés qu'indirectement.

La définition de **l'emploi informel telle qu'adoptée par la 17^{ème} CIST** est plus large (en ce sens qu'elle dépasse l'emploi dans les micro-entreprises), sans toutefois englober la totalité de l'emploi dans le secteur informel, d'où le concept d'**emploi dans l'économie informelle** qui englobe l'emploi dans le secteur informel et l'emploi informel hors du secteur informel. On peut grosso modo définir l'emploi informel comme l'emploi qui n'ouvre pas droit au bénéfice d'une protection

sociale (absence d'affiliation). Si une large partie du secteur informel est constituée d'emplois informels, une partie des emplois de ce secteur peut ne pas être informelle (en particulier lorsque le secteur informel est défini par un seuil de taille, comme c'est le cas de la Tunisie : autrement dit, il peut y avoir des emplois formels dans le secteur informel). Cependant la Tunisie ne s'est pas dotée des instruments de collecte statistique permettant la mesure de l'emploi informel et ce n'est que dans l'enquête du 1er trimestre 2013 qu'une première série de questions a commencé à être introduite en ce sens, mais les résultats n'en sont pas encore connus. C'est pourquoi c'est l'analyse approfondie des bases de données de la sécurité sociale (CNSS et CNRPS) qui reste en Tunisie la principale source d'information sur l'emploi immatriculé et par voie de conséquence sur l'emploi informel, ainsi que ce rapport va en donner l'illustration.

En plus de cette sous-composante de l'emploi dans le secteur informel, deux composantes principales de l'emploi informel sont l'emploi informel dans le secteur formel d'une part, et les employés domestiques des ménages d'autre part. Les entreprises du secteur formel (y compris publiques) peuvent en effet employer certains salariés non déclarés ou non immatriculés lorsqu'elles passent par exemple par l'intermédiaire d'entreprises-écran dont l'existence légale n'est pas avérée ou par la sous-traitance,

ou par l'emploi de travailleurs à domicile, autant de formes d'emploi qui ont tendu à se développer avec l'approfondissement de la mondialisation, l'exacerbation de la concurrence et la remise en cause des protections accordées par les codes du travail. Le phénomène est particulièrement développé dans le secteur de la construction, mais il a eu tendance à essaimer dans tous les secteurs d'activité.

Les travailleurs domestiques sont également une composante de l'emploi informel, en tant que catégorie d'emplois salariés rarement déclarés ou du moins très incomplètement déclarés.

C'est par la comparaison des diverses sources statistiques entre elles (enquêtes sur l'emploi auprès des ménages, enquêtes d'entreprises, répertoires d'entreprises, données administratives) qu'on peut identifier l'ampleur respective de ces sous-ensembles par secteur d'activités, régions, sexe. Cet exercice appelé « Matrice des inputs en travail » en comptabilité nationale a été régulièrement mené en Tunisie : c'est ainsi que l'on a pu disposer sur longue période d'estimations de l'emploi dans l'économie informelle en Tunisie. De même la contribution du secteur institutionnel des ménages (ou d'une partie de cette contribution tout au moins) en comptabilité nationale permet de se faire une idée de l'importance du secteur informel dans la formation du PIB.

Annexe 2

Une estimation de l'emploi dans l'économie informelle en 2013

Afin de calculer le taux d'emploi dans l'économie informelle non agricole à partir des estimations de l'emploi informel issues de la base de données CNSS du CRES, il est nécessaire de faire un certain nombre d'hypothèses : on se souvient que l'emploi dans l'économie informelle est la somme de l'emploi dans le secteur informel et de l'emploi informel hors du secteur informel (c'est-à-dire dans le secteur formel et dans les ménages, autrement dit les emplois précaires du secteur formel et les travailleurs domestiques des ménages non immatriculés à la sécurité sociale). Afin d'effectuer ce calcul, il est nécessaire d'estimer l'emploi informel dans le secteur informel.

Selon l'analyse des composantes de l'emploi en 2012 (tableau 6 supra), l'emploi informel hors micro-entreprises sans comptabilité représentait 9,5 % de l'emploi total non agricole : si l'on compare ce chiffre avec l'estimation sur la base des données CNSS de 2012 (graphique 8 supra : 23 %), cela signifierait que 13,5 % (c'est-à-dire : $23 - 9,5 = 13,5$) de l'emploi informel est le

fait des micro-entreprises sans comptabilité. Sachant que les micro-entreprises sans comptabilité représentaient 24,4 % de l'emploi non agricole en 2012 (INS, 2014), alors pour parvenir à une estimation de l'emploi dans l'économie informelle pour cette même année, il conviendrait d'ajouter aux estimations générées sur la base des données de la CNSS : $24,4 - 13,5 = 10,9$ % (part de l'emploi dans les micro-entreprises sans comptabilité en 2012, moins part de l'emploi informel dans ces mêmes micro-entreprises). Ainsi en 2012, l'emploi dans l'économie informelle a bien représenté $23 + 10,9 = 33,9$ % de l'emploi non agricole. Ce chiffre correspond aux estimations du tableau 6.

En faisant l'hypothèse que les deux composantes de l'économie informelle ont gardé leurs poids respectifs en 2013, et sachant que l'emploi informel non agricole est passé de 23 % à 26 %, 27 % et 29 % entre 2012 et 2013, 2014 et 2015 respectivement (toujours selon le graphique 8), alors on peut estimer l'emploi dans l'économie informelle non agricole à 37,8 % ($26 + 11,8 = 37,8$) en 2013, à 38,8 % en 2014 et à 40,8 % en 2015.

Annexe 3 - Estimations du taux d'emploi informel dans le secteur privé au cours de la période 2005-2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Emploi informel dans le secteur privé non agricole											
Masculin	704,9	677,4	682,0	686,5	646,8	663,5	549,6	624,2	743,8	778,3	848,4
Féminin	680,6	663,7	673,5	707,2	688,1	724,9	632,7	682,8	773,4	816,9	839,8
Salariés informels dans le secteur privé non agricole	24,3	13,8	8,5	-20,7	-41,4	-61,3	-83,1	-58,6	-29,7	-38,6	8,6
Salarié_inf_Masculin	398,6	384,8	396,4	375,0	324,1	316,3	257,8	296,0	367,5	348,2	437,0
Salarié_inf_Féminin	428,7	419,0	431,8	420,8	405,8	425,2	377,7	401,8	450,5	446,4	491,7
Non-salariés déclarés dans le secteur privé non agricole	-30,1	-34,3	-35,4	-45,9	-81,7	-108,9	-119,9	-105,8	-83,0	-98,2	-54,7
Non-salarié_inf_Masculin	306,3	292,7	285,6	311,5	322,7	347,2	291,7	328,2	376,2	430,1	411,4
Non-salarié_inf_Féminin	251,8	244,6	241,7	286,4	282,3	299,7	254,9	281,1	322,9	370,5	348,1
Non-salarié_inf_Féminin	54,4	48,0	43,9	25,1	40,3	47,6	36,8	47,2	53,3	59,5	63,3
Emploi informel dans le secteur privé agricole											
Masculin	350,9	365,8	326,8	299,2	303,1	292,4	278,3	274,2	272,0	266,3	299,3
Féminin	241,2	244,6	215,1	201,1	202,5	197,8	191,1	195,7	194,4	188,8	213,5
Salariés informels dans le secteur agricole	109,7	121,2	111,6	98,1	100,6	94,6	87,3	78,5	77,6	77,5	85,8
Salarié_inf_Masculin	89,4	88,4	103,7	95,3	108,9	79,4	94,5	102,3	110,3	110,8	124,5
Salarié_inf_Féminin	73,4	74,0	77,0	76,5	80,9	65,3	76,6	82,6	88,0	88,5	97,7
Non-salariés informels dans le secteur agricole	16,0	14,5	26,6	18,9	28,0	14,1	18,0	19,7	22,4	22,3	26,8
Non-salarié_inf_Masculin	261,5	277,4	223,1	203,8	194,2	213,0	183,8	172,0	161,7	155,5	174,9
Non-salarié_inf_Féminin	167,8	170,6	138,1	124,6	121,6	132,5	114,5	113,1	106,4	100,3	115,8
Non-salarié_inf_Féminin	93,7	106,7	85,0	79,2	72,6	80,5	69,3	58,9	55,3	55,2	59,0
Emploi informel total dans le secteur privé											
Masculin	1055,8	1043,3	1008,8	985,7	949,9	955,9	827,9	898,5	1015,8	1044,6	1147,7
Féminin	921,8	908,3	888,7	908,3	890,7	922,6	823,8	878,6	967,8	1005,7	1053,3
Emploi salarié informel total dans le secteur privé	134,0	135,0	120,1	77,4	59,2	33,3	4,1	19,9	48,0	38,9	94,4
Salarié_inf_Masculin	488,0	473,2	500,1	470,3	433,0	395,7	352,4	398,3	477,9	459,0	561,5
Salarié_inf_Féminin	502,1	493,0	508,8	497,3	486,7	490,5	454,3	484,4	538,5	534,9	589,4
Non-salarié informel total dans le secteur privé	-14,1	-19,8	-8,8	-27,0	-53,8	-94,8	-101,9	-86,1	-60,6	-75,9	-27,9
Non-salarié_inf_Masculin	567,8	570,0	508,7	515,4	516,9	560,2	475,5	500,2	537,9	585,6	586,3
Non-salarié_inf_Féminin	419,7	415,3	379,9	411,0	404,0	432,1	369,5	394,1	429,3	470,8	463,9
Non-salarié_inf_Féminin	148,1	154,8	128,9	104,4	112,9	128,1	106,1	106,1	108,6	114,8	122,4

Annexe 3 - Estimations de l'emploi informel dans le secteur privé au cours de la période 2005-2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Emploi informel dans le secteur privé non agricole											
Masculin	37,6%	36,3%	35,4%	35,8%	34,6%	35,1%	32,5%	34,1%	36,4%	37,7%	39,0%
Féminin	47,6%	46,2%	45,4%	45,5%	44,0%	44,2%	41,1%	43,2%	46,1%	47,4%	49,3%
Salarisés informels dans le secteur privé non agricole	6,3%	3,5%	2,0%	-4,9%	-9,8%	-14,3%	-20,4%	-14,0%	-6,7%	-8,7%	1,9%
Salarisé_inf_Masculin	30,9%	29,4%	28,9%	26,5%	23,0%	21,7%	18,4%	20,8%	24,6%	23,5%	28,8%
Salarisé_inf_Féminin	40,9%	41,7%	41,4%	39,5%	37,7%	37,6%	35,1%	36,7%	39,2%	39,1%	42,1%
Non-salarisés informels dans le secteur privé non agricole	-12,4%	-11,3%	-10,7%	-13,1%	-24,5%	-33,0%	-37,2%	-32,6%	-24,0%	-28,8%	-15,7%
Non-salarisé_inf_Masculin	58,6%	56,3%	53,7%	55,5%	55,9%	57,3%	53,2%	56,4%	60,1%	62,6%	64,7%
Non-salarisé_inf_Féminin	58,8%	57,0%	54,7%	58,6%	57,9%	59,0%	55,1%	57,7%	61,3%	63,8%	64,9%
	57,6%	55,0%	48,8%	34,9%	45,2%	48,4%	43,0%	49,9%	54,0%	56,2%	63,4%
Emploi informel dans le secteur privé agricole											
Masculin	67,0%	63,6%	57,8%	53,6%	52,5%	51,8%	50,9%	50,9%	51,5%	51,6%	60,0%
Féminin	63,2%	59,1%	52,7%	49,0%	47,8%	47,6%	47,1%	48,1%	48,6%	48,3%	56,8%
Salarisés informels dans le secteur agricole	77,1%	75,1%	71,2%	66,2%	65,4%	63,5%	61,8%	59,6%	60,5%	61,9%	69,8%
Salarisé_inf_Masculin	64,4%	63,4%	66,5%	63,2%	65,8%	57,3%	61,2%	64,4%	67,0%	67,3%	74,1%
Salarisé_inf_Féminin	66,3%	65,9%	66,2%	64,9%	65,8%	60,5%	64,0%	67,1%	68,9%	69,4%	75,1%
Non-salarisés informels dans le secteur agricole	56,9%	52,8%	46,1%	45,0%	46,0%	46,0%	51,7%	55,0%	60,4%	60,2%	70,9%
Non-salarisé_inf_Masculin	67,9%	63,6%	54,5%	50,0%	47,1%	50,0%	46,8%	45,2%	44,5%	44,3%	52,9%
Non-salarisé_inf_Féminin	61,9%	56,5%	47,3%	42,6%	40,4%	43,1%	40,0%	39,8%	39,1%	38,1%	47,2%
	82,1%	79,7%	72,5%	68,9%	65,2%	68,0%	65,1%	61,3%	60,6%	62,7%	69,3%
Emploi informel total dans le secteur privé											
Masculin	45,2%	43,4%	40,8%	38,9%	37,0%	36,3%	33,2%	34,3%	38,3%	38,9%	43,3%
Féminin	50,9%	49,1%	46,9%	46,2%	44,8%	44,9%	42,4%	44,2%	46,6%	47,6%	50,7%
Salarisés informels dans le secteur privé	25,5%	24,3%	20,8%	13,6%	10,3%	10,3%	8,8%	8,6%	8,4%	8,8%	16,5%
Salarisé_inf_Masculin	34,2%	32,7%	32,7%	30,0%	27,5%	24,7%	22,7%	22,8%	27,9%	33,3%	33,3%
Salarisé_inf_Féminin	45,2%	44,1%	43,9%	42,0%	40,5%	39,6%	38,0%	39,8%	42,1%	42,2%	45,4%
Non-salarisés informels dans le secteur privé	-14,5%	-14,0%	-14,4%	-14,7%	-14,3%	-14,3%	-14,3%	-14,3%	-14,3%	-14,3%	-14,3%
Non-salarisé_inf_Masculin	62,5%	59,6%	54,1%	53,2%	52,2%	54,3%	50,5%	54,4%	54,4%	56,4%	60,7%
Non-salarisé_inf_Féminin	60,0%	56,8%	51,7%	52,6%	51,2%	53,0%	49,3%	51,1%	53,7%	55,8%	59,4%
	71,0%	68,9%	62,2%	55,8%	56,3%	59,1%	55,2%	55,7%	57,2%	59,1%	66,1%

Annexe 4 - Estimations des taux de couverture sociale effective sur la période 2005-2015

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de couverture dans le secteur privé non agricole											
Salariés dans le secteur privé non agricole	61,1%	63,0%	64,2%	65,3%	67,5%	67,9%	71,8%	68,8%	65,0%	64,1%	60,6%
Non-salariés dans le secteur privé non agricole	69,1%	70,6%	71,1%	73,5%	77,0%	78,3%	81,6%	79,2%	75,4%	76,5%	71,2%
	41,4%	43,7%	46,3%	44,5%	44,1%	42,7%	46,8%	43,6%	39,9%	37,4%	35,3%
Taux de couverture dans le secteur privé agricole											
Salariés dans le secteur agricole	33,0%	36,4%	42,2%	46,4%	47,5%	48,2%	49,1%	49,1%	48,5%	48,4%	40,0%
Non-salariés dans le secteur agricole	35,6%	36,6%	33,5%	36,8%	34,2%	42,7%	38,8%	35,6%	33,0%	32,7%	25,9%
	32,1%	36,4%	45,5%	50,0%	52,9%	50,0%	53,2%	54,8%	55,5%	55,7%	47,1%
Couverture effective totale dans le secteur privé											
Salariés dans le secteur privé	54,8%	56,6%	59,2%	61,1%	63,0%	63,7%	66,8%	64,6%	61,7%	61,1%	56,7%
Non-salariés dans le secteur privé	65,8%	67,3%	67,3%	70,0%	72,5%	75,3%	77,3%	74,8%	71,2%	72,1%	66,7%
	37,5%	40,4%	45,9%	46,8%	47,8%	45,7%	49,5%	48,0%	45,6%	43,6%	39,3%
Couverture effective totale au sein de l'économie											
<i>Masculin</i>	65,7%	67,1%	69,1%	70,5%	72,0%	72,5%	75,6%	74,1%	71,4%	71,0%	67,8%
<i>Féminin</i>	59,2%	60,7%	62,3%	63,1%	63,8%	63,7%	65,5%	64,8%	63,4%	63,1%	60,4%
Couverture des salariés au sein de l'économie	84,8%	85,0%	88,2%	91,5%	96,3%	98,7%	107,4%	102,2%	94,8%	93,2%	88,9%
<i>Masculin</i>	78,4%	79,5%	79,2%	81,0%	82,8%	84,8%	86,6%	85,0%	82,2%	83,0%	79,1%
<i>Féminin</i>	68,2%	69,2%	69,2%	70,4%	71,6%	72,2%	74,0%	72,9%	70,7%	70,9%	68,4%
Couverture des non-salariés au sein de l'économie	106,3%	107,1%	104,8%	107,6%	112,0%	119,0%	119,8%	116,8%	112,3%	114,6%	107,2%
<i>Masculin</i>	37,5%	40,4%	45,9%	46,8%	47,8%	45,7%	49,5%	48,0%	45,6%	43,6%	39,3%
<i>Féminin</i>	40,0%	43,2%	48,3%	47,4%	48,8%	47,0%	50,7%	48,9%	46,3%	44,2%	40,6%
	29,0%	31,1%	37,8%	44,2%	43,7%	40,9%	44,8%	44,3%	42,8%	40,9%	33,9%

Références

- Ben Cheikh Nidhal (2012), L'extension de la protection sociale à l'épreuve de l'économie informelle en Tunisie, Colloque International sur l'Extension de la Protection Sociale, 18 au 19 Octobre 2012, Skhirat (Maroc), 24 p.
- Ben Cheikh Nidhal (2011), La survie des microentreprises à l'épreuve des dynamiques structurelles territoriales : diagnostic et recommandations, Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, 23 p.
- Ben Cheikh Nidhal (2005), Compétitivité et modes de régulation : Cas de la céréaliculture tunisienne, mémoire de DEA, Faculté des Sciences Economiques et de gestion de Tunis, 115 p.
- Ben Younes Iliess (2012), Emploi informel et emploi dans le secteur informel en Tunisie, mémoire Institut national de la Statistique et Université de la Méditerranée, 85 p.
- BIT (2015), La jeunesse tunisienne et l'économie informelle, Genève, BIT, 99 p.
- BIT (2013), Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel, Genève, 388 p.
- BIT (2014a), La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, Conférence Internationale du Travail, Rapport V (1), 103^e session, 2014.
- BIT (2014b), La transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, Réponses au questionnaire et commentaires, Conférence Internationale du Travail, Rapport V (2), 103^e session, 2014.
- BIT (2013), Mesurer l'informalité : Manuel statistique sur le secteur informel et l'emploi informel, Genève, 388 p.
- BIT (2003a), XVII^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Rapport Général 1, Genève, BIT.
- BIT (2003b), Rapport de la XVII^{ème} Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève, BIT.
- BIT (2002), Travail décent et économie informelle, Conférence Internationale du Travail, 90^{ème} session, Genève, BIT.
- BIT (1999), Travail Décent, Rapport du Directeur Général, Conférence Internationale du Travail, 87^{ème} session, Genève, BIT.

- BIT (1993a), Rapport de la Conférence, Rapport pour la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève 19-28 Janvier 1993, BIT.
- BIT (1993b), Statistiques de l'emploi dans le secteur informel, Rapport pour la XVème Conférence Internationale des Statisticiens du Travail, Genève 19-28 Janvier 1993, BIT.
- BIT, IIES (2011), Un nouveau contrat social pour une croissance juste et équitable, Etudes sur la croissance et l'équité, Genève, 128 p.
- Camacho Adriana et al. (2012), Effects of Colombia's Social Protection System on Workers' Choice between Formal and Informal Employment, Policy Research Working Paper 6564, World Bank, Washington, D.C.
- Charmes Jacques (2012), 'The informal economy worldwide: trends and characteristics' in Margin—The Journal of Applied Economic Research, 6 : 2 (2012) : 103–132.
- Charmes Jacques (2011), A worldwide overview of trends and characteristics of employment in the informal economy and informal sector in a gender perspective, Contribution to the update of the ILO Women and Men in the Informal Economy, WIEGO-ILO, 98 p.
- Charmes Jacques (2010), Informal Economy and Labour Market Policies and Institutions in Selected Mediterranean Countries: Turkey, Syria, Jordan, Algeria and Morocco, Expanding Knowledge Base on Decent Work in Mediterranean Countries, ILO, Geneva, 23 p.
- Charmes Jacques (2008), "Statistics on Informal Employment in the Arab Region", chapter 3 of "Gender Equality and Workers' Rights in the Informal Economies of Arab States", ILO Regional Office for the Arab States and CAWTAR (Center of Arab Women for Training and Research), Beyrouth and Tunis, 116p. (pp. 54-72).
- CRES (2015), Enquête d'évaluation de la performance ses programmes d'assistance sociale en Tunisie, Pour optimiser le ciblage des populations pauvres et freiner l'avancée de l'informalité. Résultats de la phase 1 de l'étude. Résumé exécutif. CRES-BAD, Tunis, 10 p.
- CRES (2003), « Extension de la Couverture sociale aux marins pêcheurs, ouvriers agricoles et employés de maison », CRES - SERVAG.
- CRES-BAD (2015), Enquête d'évaluation de la performance des programmes d'assistance sociale en Tunisie, Pour optimiser le ciblage des pauvres et freiner l'avancée de l'informalité Rapport préliminaire d'évaluation, Tunis, 114 p.
- Destremau Blandine (2006), La protection sociale en Tunisie, nature et coherence de l'intervention publique, Colloque Etat et régulation sociale, CES – Matisse, Paris
- Garganta Santiago et Gasparini Leonardo (2012), El Impacto de un Programa Social sobre la Informalidad Laboral: El Caso de la AUH en Argentina, CEDLAS, Working Papers 0133, CEDLAS, Universidad Nacional de La Plata.

- Guelmani Abdelmajid (1996), La politique sociale en Tunisie. De 1881 à nos jours, Editions L'Harmattan, Paris, 293 p.
- ILO (2011a) Statistical Update on Employment in the informal Economy. Geneva: ILO Department of Statistics.
- ILO (2011b), World Social Security Report 2010-2011 : Providing coverage in times of crisis and beyond, Geneva.
- ILO (2002b) Women and Men in the Informal Economy, A Statistical Picture, ILO, Employment sector, Geneva.
- ILO (2000), World Labour Report 2000: Income security and social protection in a changing world, Geneva.
- ILO (1972) Employment, Incomes and Equality. A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya. ILO, Geneva.
- Institut National de la Statistique (2014), Enquête sur les micro-entreprises en 2012, N° 4, Tunis, 124 p.
- Institut National de la Statistique (2013), Statistiques issues du Répertoire National des entreprises, édition 2013, Tunis, 155 p.
- Institut National de la Statistique (2012), Statistiques issues du Répertoire National des Entreprises, Dynamique et démographie du secteur privé durant la période de 1996 à 2011, N°2, Tunis, 98 p.
- Institut National de la Statistique (2011), Statistiques issues du Répertoire National des Entreprises, Nombre et démographie des entreprises du secteur privé, N°1, Tunis, 106 p.
- Institut National de la Statistique (2010a), Les Comptes de la Nation, Nouveau Système-Base 1997, Agrégats et Tableaux d'Ensemble 2005-2009, Méthodologie et Principaux Résultats, N°15, Tunis, 158 p.
- Institut National de la Statistique (2010b), Enquête sur les micro-entreprises en 2007, N° 3, Tunis, 123 p.
- Institut National de la Statistique (2007), Les Comptes de la Nation, Base 1983, Agrégats et Tableaux d'Ensemble 2002-2006, N° 12, Tunis, 110 p.
- Institut National de la Statistique (2006), Le secteur des micro-entreprises en Tunisie, Analyse des résultats de la seconde enquête nationale sur les activités économiques ENAE 2002, Tunis.
- Institut National de la Statistique (2001), Le secteur des micro-entreprises en Tunisie, Analyse des résultats de la seconde enquête nationale sur les activités économiques ENAE 1997, Tunis.

- Jütting, Johannes P. & de Laiglesia, Juan R. eds. (2009) L'emploi informel dans les pays en développement. Une normalité indépassable? (pp.27-62). Etude du Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- Ladhari Noé (1996), Recueil de sécurité sociale, Tunis, 686 p.
- Levy Santiago (2008), Good Intentions, bad Outcomes : Social Policy, informality and economic growth in Mexico, The Brookings Institution Press, Washington DC., 357 p.
- OCDE (2002), Manuel de mesure de l'économie non observée, Paris. OCDE-FMI-BIT-CEI Stat.
- Schneider Friedrich, Buehn Andreas and Montenegro Claudio E. (2010), Shadow Economies all over the World: New Estimates for 162 Countries from 1999 to 2007, World Bank Policy Research Working Paper N°5356, Washington, 53 p.
- SCN (2008), Système de Comptabilité Nationale. New York: Commission des Communautés Européennes, FMI, OCDE, NU, Banque Mondiale. 662 p.
- SCN (1993), Système de Comptabilité Nationale. New York: Commission des Communautés Européennes, FMI, OCDE, NU, Banque Mondiale.
- Sethom Hamed (1992), Pouvoir urbain et paysannerie en Tunisie, Cérès Productions, Tunis, 395 p.



Design et mise en page

La Banque africaine de développement

YASSO création : Hela Chaouachi

E-mail : yassocreation@gmail.com



www.afdb.org